

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



Stratégie du secteur de l'agriculture 2010 - 2014

**DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROINDUSTRIE
ET
DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET POLITIQUES OPÉRATIONNELLES**

Janvier 2010

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Abréviations et sigles, résumé analytique	iii-v
I. INTRODUCTION	1
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
1.2 PROCESSUS DE PREPARATION	3
II. AGRICULTURE AFRICAINE: PERFORMANCE, DEFIS ET POSSIBILITES	3
2.1 PERFORMANCE	3
2.2 DEFIS.....	4
2.3 POSSIBILITES	7
III. CADRE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE	8
3.1 OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)	8
3.2 PROGRAMME INTEGRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (CAADP)	8
IV. EXPÉRIENCES ET LEÇONS APPRISSES	9
4.1 INTRODUCTION.....	9
4.2 EXPERIENCES DE LA BANQUE DANS LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE.....	9
4.3 LEÇONS APPRISSES ET MEILLEURES PRATIQUES	11
V. STRATÉGIE POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE	12
5.1 VISION.....	12
5.3 PRINCIPES DIRECTEURS	13
5.6 RESULTATS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	24
VI. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	25
6.3 DISPOSITIFS INTERNES ET INSTITUTIONNELS	26
6.4 BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES.....	27
6.5 BESOINS DE FINANCEMENT.....	27
6.6 INSTRUMENTS DE FINANCEMENT.....	27
6.7 PARTENARIATS.....	28
6.8 PRODUCTION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES	30
6.9 PROCESSUS OPERATIONNELS	31
6.10 SUIVI ET EVALUATIONS DES RESULTATS.....	31
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION	32
7.1 CONCLUSIONS	32
7.2 RECOMMANDATION.....	32

ANNEXES

	<u>Nbre de pages</u>
Annexe 1 – Cadre logique axé sur les résultats	3
Annexe II – Cadre d'évaluation des résultats	2
Annexe III – Réserve indicative de projets et études	2
Annexe IV- : Piliers du CAADP/AgSS : Interventions de la BAD avec les autres partenaires	1
Annexe V– AgSS: Plan d'action 2010 – 2014	2
Annexe VI – Cadre de mise en œuvre et arrangements en matière de partenariat	2
Annexe VII – Le genre dans la stratégie du secteur de l'agriculture	1
Annexe VIII –Performance du portefeuille de l'agriculture de la Banque, 2006 – 2009	1
Annexe IX - Fonds pour le climat au service du développement en Afrique	1

TABLEAUX

Tableau 1: Indicateurs clés de performance du secteur de l'agriculture, 2014

Tableau 2: Problèmes environnementaux dans l'agriculture au sein et en dehors des exploitations agricoles

GRAPHIQUES

Graphique 1: Tendances de la performance du portefeuille de l'agriculture, 2006 – 2009

Graphique 2: Stratégie du secteur de l'agriculture

Graphique 3: Changement climatique et atténuation de ses effets

Graphique 4: Réserve indicative de projets, par pilier et domaine d'intervention

Le présent rapport a été établi par une équipe des services de la Banque et de consultants, dont la composition est la suivante: M. Chiji Ojukwu (Chef de division, OSAN.1 et chef de l'équipe du projet), M. Justus Kabyemera, (Chef de projet, OSAN.1), M. Hesham Kandil (OSAN.0), M. Léandre Gbeli, (OSAN.4), M. M.A. Ojelade (Consultant), M. Peter Bisset (Consultant), M. Marcellin-Henri Ndong-Ntah (ORPC.1), M. Lawrence C.Tawah (Front Office de ORVP), M. Tefera Woudeneh (OWAS), Mme Rachel Aron (OINF), M. Léandre Gbeli (OSAN.4), M. Salami Adeleke-Oluwole (ECON), M. Henri Minnaar (Département du NEPAD et du commerce), et Mme Yesshiareg Dejene (OSUS).

Abréviations et sigles

ABN :	Autorité du bassin du Niger
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACMAD :	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
ADRAO :	Association pour le développement du riz en Afrique de l'Ouest
AFCR :	Réponse à la crise alimentaire africaine
AGHRYMET :	Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle
ALT :	Autorité du lac Tanganyika
ARD :	Agriculture et développement rural
ARVA	l'Alliance pour une révolution verte en Afrique
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche en agriculture en Afrique de l'est et central
ASS :	Afrique subsaharienne
BAD :	Banque africaine de développement
BM :	Banque mondiale
CBLT :	Commission du bassin du lac Tchad
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne
BI&D	Banque Islamique de Développement
CAADP :	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CE :	Commission européenne
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO :	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC :	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CGIAR :	Groupe consultatif pour la recherche agricole
CIE :	Fonds d'investissement climatique
CIT :	Centre international sur la trypano-tolérance
CNULD :	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COMIFAC :	Commission des forêts d'Afrique centrale
CPR :	Évaluation du portefeuille-pays
DMO :	Centre de suivi de la sécheresse de la SADC
DSP :	Document de stratégie-pays
DSRP :	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECON :	Économiste en chef
EDI :	Institut pour le développement de l'éducation
EES :	Étude économique et sectorielle
FAD :	Fonds africain de développement
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FIDA :	Fonds international de développement agricole
GEF	Facilité Globale pour l'Environnement
IBN :	Initiative du bassin du Nil
ICPAC :	Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD
IFPRI :	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
ILRI :	Institut international de recherche sur l'élevage
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OINF	Département de l'infrastructure
OMD :	Objectif du Millénaire pour le développement
OMM :	Organisation météorologique mondiale
OMM :	World météorologique mondiale
OMVG :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONRI :	Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce
OSAN :	Département de l'agriculture et de l'agro-industrie
OWAS :	Département de l'eau et de l'assainissement
PAM :	Programme alimentaire mondial
PMR :	Pays membre régional

PPCR :	Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques
PRI :	Pays à revenu intermédiaire
REDD	Programme Collaboratif des Nations Unies pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation forestières dans les pays en voie de développement
REDD :	Émissions résultat du déboisement et de la dégradation des forêts
SADC :	Communauté de développement d’Afrique australe
SIDA	Agence Suédoise pour le Développement International
SWAp :	Approche sectorielle globale
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UFM :	Union du fleuve Mano
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCCD :	Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'agriculture joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement visant à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté en Afrique. Elle fournit les moyens de subsistance à 80 % de la population africaine, en plus de créer des emplois pour environ 60 % de la population économiquement active et pour environ 70 % des plus pauvres sur le continent. Les crises financière et alimentaire mondiales ont mis en exergue le secteur de l'agriculture, administrant la preuve que pauvreté et insécurité alimentaire vont de pair. La croissance basée sur l'agriculture est un facteur avéré de réduction de la pauvreté. Lorsque l'agriculture stimule la croissance en Afrique, cette croissance est deux fois aussi efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance tirée par d'autres secteurs. En Chine, la croissance basée sur l'agriculture est 3,5 fois plus efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance tirée par d'autres secteurs, contre 2,7 fois en Amérique latine. La croissance basée sur l'agriculture s'accompagne également d'une augmentation de la production alimentaire et d'une amélioration de la sécurité alimentaire.

2. De même, le lien entre le changement climatique et l'utilisation des terres souligne l'importance de l'agriculture, sa vulnérabilité et son potentiel. Les émissions émanant de la dégradation des terres et des feux de brousse contribuent au changement climatique. Les effets du changement climatique peuvent être atténués par la séquestration du carbone, l'utilisation durable des terres et la gestion viable des forêts. Compte tenu du rôle central de l'agriculture dans un si grand nombre de domaines cruciaux, les dirigeants politiques et la communauté internationale sont engagés à appuyer ce secteur, tel qu'ils l'ont très récemment réitéré dans la Déclaration de l'Aquila du 9 juillet 2009.

3. La stratégie du secteur de l'agriculture (AgSS) de la Banque africaine de développement (BAD) pour la période 2010-2014 est fondée sur une série de considérations et de consultations avec les autorités nationales et les acteurs externes des secteurs public et privé en Afrique, y compris dans le cadre de l'atelier de consultation des différentes parties prenantes, tenu le 13 novembre 2009 à Tunis, en plus des cadres stratégiques sectoriels et thématiques de la Banque et les efforts des partenaires. À cet égard, l'on pourrait citer le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique africaine (CAADP), la Stratégie de l'intégration régionale, et la Stratégie à moyen terme (SMT) de la Banque pour la période 2008-2012. La SMT identifie l'infrastructure, la gouvernance, le secteur privé et l'enseignement supérieur comme les quatre domaines prioritaires des investissements de la Banque visant à contribuer à la réduction de la pauvreté, à renforcer l'intégration régionale, à accélérer le développement humain, et à accroître la productivité dans le secteur de l'agriculture. Pour sa part, l'AgSS 2010-2014 intègre les recommandations d'une évaluation conjointe conduite en 2009 par la BAD et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour maintenir l'engagement dans l'agriculture, tout en faisant preuve de plus de sélectivité et d'innovation.

4. L'AgSS vise à positionner la Banque pour qu'elle soit à même de contribuer efficacement à la promotion élargie de l'accroissement de la productivité agricole, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, tout en favorisant la conservation de la base de ressources naturelles. L'AgSS ne cherche pas à analyser les questions relatives au développement agricole en Afrique. En plus des consultations avec les parties prenantes, elle s'appuie plutôt sur les études analytiques présentées dans le Rapport sur le

développement dans le monde (RDM) 2008, ainsi que sur l'expérience de la Banque dans le domaine de l'agriculture et sur les conclusions et recommandations de l'évaluation conjointe BAD/FIDA en faveur du maintien de l'engagement de la Banque dans le secteur de l'agriculture, mais en faisant davantage preuve de ciblage, de sélectivité et d'innovation.

5. L'AgSS est sous-tendue par deux piliers¹ qui se renforcent mutuellement : l'infrastructure agricole et la gestion des ressources naturelles renouvelables. Dans tous ces deux domaines, la Banque a administré la preuve de sa haute compétence et de son grand avantage comparatif.

6. Les interventions ciblant l'infrastructure agricole, au titre de l'AgSS, privilégieront la construction et la réhabilitation des routes rurales et communautaires, des marchés et des installations de stockage ; l'appui à la transformation des produits agricoles ; et la réduction des pertes après récolte. Ces interventions privilégieront également le stockage et la gestion des ressources en eau à des fins agricoles pour faire face aux niveaux faibles et irréguliers des précipitations pendant la saison de récolte, ainsi que la gestion des eaux pluviales sur le terrain, la récupération de l'eau ou la collecte des eaux de ruissellement, et la gestion de l'eau pour la culture de produits vivriers dans les terres humides. Les interventions cibleront enfin d'autres installations de l'infrastructure pour l'élevage, la pêche et l'énergie rurale.

7. S'agissant des ressources naturelles renouvelables (terres, eaux, forêts), les interventions veilleront à la durabilité et à la résistance des investissements dans l'infrastructure agricole pour faire face à la variabilité du climat et protéger la base de ressources naturelles. Ces efforts conduiront indirectement à l'augmentation de la production vivrière, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en général. (Les interventions à moyen et à long terme menées au titre de la Réponse à la crise alimentaire en Afrique, du Mécanisme africain de financement du développement des engrais, et du Fonds pour les forêts du bassin du Congo et autres initiatives spéciales, aideront également à appuyer la réalisation des objectifs de production alimentaire de l'AgSS).

8. L'AgSS appuiera par ailleurs des initiatives de recherche sélectionnées et tout un éventail de programmes de renforcement des capacités. Cet appui, ajouté aux activités de promotion de l'application des mesures de gestion des ressources naturelles et d'adaptation/atténuation des effets environnementaux et du changement climatique, contribuera à la réalisation des objectifs de production alimentaire et de sécurité alimentaire durables.

9. La sélectivité accrue dont doit faire preuve la Banque dans ces domaines passe par l'établissement de partenariats solides avec les centres d'excellence internationaux, les organisations régionales et les organisations multilatérales et bilatérales pour aider les PMR à réaliser leurs objectifs de développement. Les financements nécessaires pour le secteur de l'agriculture en Afrique ont été récemment estimés à 8,1 milliards d'USD par an. La réserve indicative de projets et programmes de la Banque est d'une valeur de 3,4 milliards d'UC (5,33 milliards d'USD) pour la période 2010-2014. Le Plan d'action de l'AgSS décrit les priorités opérationnelles, les principales activités, les financements, et le suivi et l'évaluation pour la période 2010-2014.

¹ Les domaines d'intervention de l'AgSS correspondent aux piliers 1 et 2 du PDDAA.

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

1.1.1 L'Afrique regorge de ressources naturelles et humaines. Elle abrite plus de 900 millions d'habitants. L'agriculture joue un rôle crucial sur le continent. Selon les estimations, 70 % de la population dépend de l'agriculture pour l'emploi à plein temps, et de nombreux Africains comptent sur l'agriculture pour une partie du revenu du ménage. Malheureusement, 200 millions d'Africains vivent dans l'insécurité alimentaire. En Afrique subsaharienne (ASS), la croissance économique a atteint près de 3 % au cours des 25 dernières années. Toutefois, la croissance par habitant basée sur l'agriculture dans cette partie du continent touchée par la pollution a été inférieure à 1 %². La production agricole s'accroît à un taux moyen de 3,2 % pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, mais la majeure partie de cette croissance est liée à l'augmentation de la superficie cultivée, plutôt qu'à l'accroissement de la productivité. Aux taux actuels, l'on estime que l'Afrique ne peut nourrir que moins de la moitié de sa population d'ici 2015. Le PIB agricole par agriculteur, au cours des deux dernières décennies, a enregistré une croissance de 2 % en Asie et de près de 3 % en Amérique latine, contre moins de 1 % en Afrique³. Les agriculteurs travaillent avec ardeur et un plus grand nombre de personnes s'engagent dans l'agriculture, mais la productivité n'a pas augmenté.

1.1.2 Au début des années 2000, lorsque la communauté internationale est convenue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'agriculture est devenue un secteur important. Le lien entre les objectifs de réduction de l'extrême pauvreté et de la famine et la promotion d'un environnement durable et le potentiel de l'agriculture en tant que moteur de croissance en Afrique (encadré 1) était clair. Avec la hausse dramatique des prix des produits alimentaires en 2007-2008 et le choc de la récession économique, et à mesure que les effets du changement climatique faisaient de nouveau planer le spectre de la sécheresse et de la famine en Afrique, la capacité du monde et du continent africain en particulier à répondre aux besoins nutritionnels des populations à moyen et long termes est devenue une préoccupation pressante.

1.1.3 En 2003, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et son Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (CAADP) ont été lancés pour accélérer la croissance agricole dans la région. Toujours en 2003, les gouvernements africains ont signé la Déclaration de Maputo aux termes de laquelle ils s'engageaient à allouer au moins 10 % des budgets nationaux annuels à l'agriculture⁴. Des instances politiques restantes ont confirmé l'urgence et la nécessité d'assurer et d'accroître la disponibilité des denrées alimentaires de base. Il s'agit

Encadré 1: Rôle crucial de l'agriculture dans le développement

La croissance basée sur l'agriculture a un puissant impact sur la pauvreté dans tous les types de pays.

Il ressort des estimations que la croissance du PIB imputable à l'agriculture est au moins deux fois aussi efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance du PIB imputable à des secteurs autres que l'agriculture.

En Chine, selon les estimations, la croissance totale basée sur l'agriculture est 3,5 fois plus efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance imputable à des secteurs autre que l'agriculture, contre 2,7 fois en Amérique latine.

Source: *Rapport sur le développement dans le*

² Rapport sur le développement dans le monde : l'agriculture au service du développement, Banque mondiale, 2008.

³ FAO/Banque mondiale, 2006.

⁴ La cible du niveau de financement du secteur de l'agriculture (10 %) a été atteinte dans quatre pays, et trois autres pays ont eu une performance oscillant entre 8 % et 10 % au cours des cinq dernières années (Secrétariat du NEPAD, 2009).

notamment de la Conférence de Syrte sur l'eau au service de l'agriculture et de l'énergie (décembre 2008), du Sommet de la FAO de 2008, et du Sommet de l'Union africaine (juillet 2009) ayant pour thème l'investissement dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire. En juillet 2009, pour exprimer son solide engagement à appuyer l'agriculture en Afrique, le G8 a promis une enveloppe de 20 milliards d'USD au cours des trois prochaines années pour accroître la production alimentaire sur le continent⁵. La Déclaration de l'Aquila souligne également la nécessité d'utiliser efficacement les investissements dans le secteur de l'agriculture.

1.1.4 Depuis 2008, les opérations du Département de l'agriculture et de l'agro-industrie (OSAN) de la Banque sont guidées par la Stratégie à moyen terme (SMT) de la Banque pour la période 2008-2012. Avant cette date, les priorités et orientations de ce département étaient dictées par la politique du Groupe de la Banque de 2000 pour le secteur de l'agriculture et du développement rural (ARD). Sans être nécessairement fondée sur la sélectivité, la politique ARD de 2000 comportait plusieurs piliers et prévoyait des programmes d'assistance essentiels en faveur de l'agriculture et du développement rural, qui ont servi l'objectif de développement visé à l'époque. Cette nouvelle politique fournissait un cadre élargi d'intervention dans les pays membres régionaux (PMR), s'attaquant aux obstacles endogènes à l'agriculture qui pouvaient être traités, dans une large mesure, dans les limites du secteur⁶.

1.1.5 La SMT identifie quatre domaines prioritaires précis pour la Banque : infrastructure, gouvernance, secteur privé, et enseignement supérieur. Les investissements de la Banque dans ces domaines prioritaires visent à contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, d'intégration régionale, de développement humain, et de développement de l'agriculture. Le niveau d'appui de la Banque au secteur de l'agriculture devrait faire l'objet d'une réévaluation rétrospective des opérations antérieures et actuelles ciblant ce secteur.

1.1.6 Diverses évaluations des opérations de la Banque en faveur du secteur ont permis d'identifier les faiblesses à éliminer pour garantir l'amélioration des résultats et l'accroissement de l'impact. La plus récente de ces évaluations est l'évaluation conjointe BAD/FIDA des politiques et opérations agricoles en Afrique, qui a examiné, entre autres, l'approche adoptée pour mettre en œuvre la politique de 2000 pour le secteur de l'agriculture et du développement rural. Cette évaluation est parvenue à la conclusion que la Banque devrait maintenir son engagement dans le secteur, mais en adoptant des approches clairement définies et fondées sur la sélectivité et l'innovation, qui soient alignées sur les domaines d'avantages comparatifs et les objectifs stratégiques de la Banque. Le rapport de ladite évaluation souligne également la nécessité pour la Banque de recentrer et d'affiner ses interventions, en renonçant aux projets à composantes multiples. C'est la raison pour laquelle des partenariats pertinents, basés sur la complémentarité, l'avantage comparatif et la spécialisation, seront importants pour couvrir la vaste gamme de besoins ruraux. Le succès dépendra également de l'attention accrue accordée aux spécificités du contexte des pays.

1.1.7 La présente stratégie constitue la réponse précise de la Banque aux problèmes antérieurs, actuels et émergents liés au développement de l'agriculture en Afrique. Elle est vise à guider l'aide

⁵ Déclaration conjointe sur la sécurité alimentaire mondiale (Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire), Sommet su G8, 10 juillet 2009.

⁶ Au nombre de ces obstacles figurent la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, les problèmes liés à la disponibilité des technologies et à leur faible application, la mauvaise gestion des ressources naturelles, les faibles liens dans la chaîne des produits de base, les faiblesses de l'intermédiation financière en milieu rural, la faible participation des utilisateurs finals, et le caractère peu propice de l'environnement.

future de la Banque aux PMR dans le secteur et s'appuie dans une large mesure sur les études analytiques présentées dans le Rapport sur le développement mondial 2008.

1.2 Processus de préparation

L'élaboration de l'AgSS a été guidée par l'expérience de la Banque et celle de ses partenaires et d'autres organisations intervenant en faveur du secteur, ainsi que par des exemples spécifiques d'activités agricoles menées dans les PMR. Une équipe spéciale composée de représentants des divers départements et unités de la Banque a joué un rôle décisif dans l'élaboration du cadre de la présente stratégie. En plus du processus normal de revue interne, la stratégie a été soumise à une série de consultations avec les parties prenantes de l'extérieur représentant aussi bien le secteur public que le secteur privé en Afrique. Un atelier tenu à Tunis le 13 novembre 2009 a enregistré la participation des principaux responsables des ministères de l'agriculture de 11 PMR et des représentants de huit communautés économiques régionales (CER), d'associations et réseaux d'agriculteurs, et de l'UA-NEPAD. Les principaux partenaires des organisations internationales de financement et des institutions agricoles spécialisées ont également été consultés lors de cet atelier. D'autres consultations ont aussi été menées au niveau des pays, par l'intermédiaire d'un certain nombre de bureaux extérieurs de la Banque et à l'occasion d'autres événements spéciaux auxquels ont pris part des partenaires au développement et d'autres acteurs. Ces consultations et cet atelier ont joué un rôle fondamental dans la validation des approches, priorités et orientations de l'AgSS de la Banque.

II. Agriculture africaine: Performance, défis et possibilités

2.1 Performance

2.1.1 Avec moins de 1 %, la croissance par habitant pour les agriculteurs de la région est bien à la traîne par rapport aux régions plus performantes, à savoir l'Asie de l'Est et le Pacifique (3,1 %) ⁷. La croissance est tirée en majorité par l'augmentation des superficies cultivées, plutôt que par l'accroissement de la productivité.

2.1.2 Toutefois, ces tendances peu prometteuses cachent certains succès tangibles enregistrés dans certaines parties du continent africain et dans quelques pays de ce continent. À titre d'exemple, la sécurité alimentaire et le revenu tiré de l'agriculture se sont substantiellement améliorés en Afrique de

l'Ouest, et le recours à des subventions «adaptées» pour l'achat des principaux intrants dans des pays tels que le Malawi a eu un impact considérable sur les rendements, administrant ainsi la preuve que les petites exploitations agricoles peuvent répondre aux interventions bien ciblées de la politique économique (voir encadré 2). Le rendement des céréales et des tubercules s'est également substantiellement amélioré dans certains systèmes agricoles d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique orientale. La productivité généralisée atteinte avec le NERICA, l'augmentation de la production de manioc au Nigeria et de la production de maïs hybride en Afrique orientale et australe témoignent également de la croissance du secteur ces dernières années.

Encadré 2: Nouvelles approches pour la mobilisation des subventions à l'achat d'intrants

La conception des subventions à l'achat d'intrants doit être revue pour en faire des subventions «adaptées au marché», c'est-à-dire qui n'exposent pas les gouvernements à des coûts extrêmement élevés et n'entraînent pas des effets indésirables sur le marché, ni dans la distribution.

À titre d'exemple, en Zambie, une proportion de 37 % du budget étatique destiné à l'agriculture en 2004-2005 a été consacrée aux subventions pour l'achat d'engrais dont ont bénéficié en grande partie les agriculteurs nantis, plutôt que les petits exploitants qui étaient pourtant ciblés.

Rapport sur le développement mondial, 2008.

⁷ Rapport sur le développement dans le monde, 2008.

2.2 Défis

2.2.1 En Afrique, l'agriculture est confrontée à de nombreux défis. Les sols des vastes terres du continent sont généralement vieux et blanchis, une proportion de 16 % de la superficie étant classée comme des sols à très faibles nutriments, contre juste 4 % en Asie. Selon les estimations, les sols africains perdent des nutriments d'une valeur de 4 milliards de dollars par an, mais les agriculteurs n'utilisent des engrais qu'au taux d'environ 8 kg/ha et moins encore dans les petites exploitations agricoles, contre une cible de 50kg/ha⁸. Cela peut être surprenant, au regard du coût que doivent payer les agriculteurs d'ASS pour les engrais, qui peut être trois fois plus élevé que celui qui est payé par leurs homologues du Brésil, de l'Inde ou de la Thaïlande.

2.2.2 Les précipitations sont souvent irrégulières, *et les effets de la sécheresse sont aggravés par la fragilité des sols qui ont une faible teneur en eau.*

Les mesures de conservation des eaux et des sols, souvent basées sur le savoir indigène, ont été identifiées, mais il manque les investissements nécessaires pour mettre effectivement en œuvre ces mesures à une grande échelle. En Asie, la proportion des zones sous-irrigation est passée de 25 % à 41 %, contre moins de 4 % en Afrique. Il existe un énorme potentiel de promotion de l'irrigation dans les zones sèches et de maîtrise partielle des ressources en eau dans les zones plus humides (encadré 3).

2.2.3 Le recours à un système sûr d'approvisionnement en eau pour promouvoir la croissance et le développement socioéconomique constitue un défi majeur en Afrique. Le fait que la fréquence et la gravité des sécheresses et inondations se sont accentuées témoigne de la variabilité croissante du climat et, partant, de la vulnérabilité accrue. Les faiblesses dans la coopération régionale dans la gestion des bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers ont limité les avantages des ressources en eau partagées et réduit l'efficacité de la gouvernance de l'eau, qui est pourtant nécessaire pour réaliser le développement. La révolution verte a administré la preuve de l'importance de la maîtrise de l'eau pour en rendre l'utilisation rentable. L'Afrique subsaharienne est bien à la traîne dans le domaine de l'irrigation et du drainage. Par contre, en Inde, de nouvelles variétés et une utilisation accrue des intrants ont gagné du terrain d'abord au nord-ouest et au sud où des progrès ont été réalisés dans la maîtrise des eaux, puis à l'est et au centre du pays. Cette situation reflétait dans une certaine mesure les investissements consentis par les agriculteurs dans les systèmes d'irrigation et de drainage, de même que la disponibilité de variétés à haut rendement pour les cultures pratiquées dans les zones sèches. En Afrique, la plupart des pays ne disposent pas de bases d'informations et de connaissances, ni de systèmes fiables de suivi et d'évaluation pour favoriser une planification stratégique efficace du développement. La dégradation des terres et le déboisement incontrôlés contribuent à l'augmentation des émissions de carbone à long terme. Il y a une dégradation des ressources naturelles (terres, eaux, forêts et biodiversité) dans un contexte caractérisé

Encadré 3: Forte corrélation entre le PIB et de nombreux pays africains et le mode de précipitation

Comme l'a indiqué un ministre des finances indien, chacun de mes budgets dépendait de la pluie. En Afrique, la forte variabilité des précipitations et le manque d'infrastructure de stockage de l'eau ont sérieusement mis en péril la croissance et perpétué la pauvreté dans de nombreux pays africains. Les taux de croissance potentiels du PIB peuvent se réduire de plus d'un tiers en conséquence. Même une sécheresse unique peut réduire de 10 % le potentiel de croissance sur une longue période. À titre d'exemple, la sécheresse ayant sévi au Zimbabwe au début des années 90 a été associée à la réduction de 11 % du PIB de ce pays, et les inondations survenues au Mozambique ont entraîné une réduction de 23% du PIB.

<http://go.worldbank.org/F4PBAMK660>

⁸ Sommet africain sur les engrais, 2006.

par une variabilité accrue du climat et un faible niveau des capacités institutionnelles pour promouvoir une gouvernance efficace aux niveaux national, local et communautaire. La réduction des stocks halieutiques, la faible protection des écosystèmes et la mauvaise gestion de l'infrastructure de la pêche entraînent souvent des pertes élevées après récolte et, partant, une réduction des recettes tirées des exportations et de la source de protéines pour des millions de pauvres.

2.2.4 Le mauvais état de l'infrastructure, et notamment des routes rurales et des grands axes routiers, constitue un autre défi majeur pour l'agriculture en Afrique. Alors que la moitié de la population rurale en Asie du Sud réside dans un rayon d'une heure d'un marché, près de 50 % des agriculteurs africains vivent encore dans un rayon de cinq heures ou plus d'un marché. Non seulement l'Afrique manque de routes rurales, mais le coût du transport sur le continent est aussi parmi les plus élevés au monde, atteignant jusqu'à 77 % de la valeur des exportations. La structure des marchés des produits de base est généralement caractérisée par le manque de liens avec les marchés, ce qui limite les possibilités de valeur ajoutée au titre de la transformation après récolte, tout en entraînant des pertes après récolte élevées, estimées à 30 % pour les céréales et à 50 % pour les autres produits plus rapidement périssables. En outre, le mauvais état de l'infrastructure et le manque d'informations tiennent les agriculteurs bien à l'écart des marchés régionaux ou internationaux.

2.2.5 La croissance future de la productivité agricole en Afrique dépend de l'inversion de la tendance à la dégradation des ressources naturelles du continent (terres, eaux, forêts, biodiversité), dans le contexte de la variabilité accrue du climat et des faibles capacités institutionnelles pour garantir la gouvernance efficace de ces ressources aux niveaux national, local et communautaire. L'extension de l'agriculture dans les terres marginales, les conflits liés aux eaux en partage et le déboisement aux fins d'énergie et de subsistance mettent en péril les efforts actuels de réduction de la pauvreté en milieu rural. À la lumière de l'accroissement des pénuries d'eau, de l'intensification de la sécheresse et de la désertification, ainsi que de la dégradation des sols, d'ici 2025 pratiquement la moitié des Africains vivront dans des zones confrontées à la rareté de l'eau. Le déboisement, la dégradation des forêts et les pertes connexes de produits forestiers et de prestations environnementales constituent certains des autres principaux défis auxquels sont aujourd'hui confrontés les pays africains. La dégradation des sols touche quelque 494 millions d'hectares en Afrique. Selon les estimations, 65 % des terres arables d'ASS se dégradent en raison du manque d'eau et de l'érosion des sols, ainsi que de la dégradation chimique. Il est donc nécessaire d'investir dans le renforcement des actifs, l'adoption de nouvelles technologies, l'application de mécanismes d'allocation hors marché, s'il y a lieu, et le renforcement des capacités de gestion des risques.

2.2.6 La majorité des institutions agricoles en Afrique sont encore dotées de capacités limitées : insuffisance de la main d'œuvre, faibles capacités dans les domaines de la planification, de la formulation et de l'analyse des politiques. En outre, la mauvaise utilisation des ressources budgétaires destinées à la mise en œuvre des programmes et les faiblesses dans le suivi et l'évaluation contribuent à cette situation⁹. Les opérateurs privés, les organisations non gouvernementales (ONG) et les propriétaires des petites et des grandes exploitations agricoles sont également confrontés aux défis associés au manque de capacités. Les capacités limitées des pouvoirs publics, en particulier dans les systèmes d'administration fortement centralisés, conduisent à des politiques et stratégies sectorielles

⁹ L'évaluation conjointe a abondamment cité les faibles capacités institutionnelles parmi les principales contraintes entravant la performance des pouvoirs publics dans l'échantillon de pays couverts.

peu claires ou inadéquates pour ce qui est de l'identification et de la programmation appropriée des priorités de développement.

2.2.7 Les questions relatives au régime foncier et les mécanismes complexes de redistribution des terres ont amené certains gouvernements de la région à s'abstenir d'entreprendre une réforme du régime foncier, en particulier dans les zones communales. Il est pourtant nécessaire de procéder à une réforme complète de la politique foncière et de mettre efficacement en œuvre les programmes y afférents¹⁰.

2.2.8 L'accès à des semences et à des techniques d'élevage améliorées, ainsi qu'aux technologies appropriées pour accroître le rendement de la main d'œuvre et réduire la pénibilité du travail est limité. Le manque de crédit pour acquérir des intrants à des prix raisonnables constitue un obstacle pour les agriculteurs. Un petit nombre seulement de produits vivriers et de produits animaux sont disponibles pour le marché, en dépit des variétés mises au point en Afrique au fil du temps. Le très faible niveau des prix des produits sur les marchés locaux, nationaux et internationaux limite la capacité des agriculteurs à évoluer sans crédit.

2.2.9 L'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes sont loin d'être réalisées, bien que les femmes jouent un rôle significatif dans l'agriculture. En dépit de leur rôle prééminent dans la production vivrière, la commercialisation et la transformation, les femmes ont un accès limité aux terres, aux services de vulgarisation agricole, au crédit, à l'infrastructure, aux technologies et aux marchés, alors qu'un tel accès est crucial pour accroître leur productivité. En Afrique du Nord, 32,6 % des femmes et 32,9 % des hommes sont employés dans le secteur de l'agriculture, contre des chiffres nettement supérieurs en Afrique subsaharienne (ASS) où 67,9 % des femmes et 62,4 % des hommes étaient employés dans ce secteur en 2007¹¹. Des études conduites au Kenya montrent que lorsque les agricultrices ont un accès égal aux intrants, à l'éducation et aux technologies, leur productivité augmente de 20 %¹². Les efforts déployés par l'Afrique dans le secteur de l'agriculture et du développement rural ne peuvent pas cibler les initiatives permettant d'accroître la productivité des femmes engagées dans l'agriculture.

2.2.10 L'accès à l'information sur les marchés est limité. Lorsque des possibilités sont offertes, les agriculteurs sont rarement à même d'en tirer parti, en l'absence de leur autonomisation ou d'informations suffisantes. Les systèmes de vulgarisation traversent une crise ; le personnel est vieillissant et sa mobilité est limitée, tout comme les incitations ou les connaissances technologiques modernes et l'esprit d'entreprise. Les pouvoirs publics manquent généralement des capacités nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes.

2.2.11 Selon les modèles du changement climatique, l'ASS sera la région la plus durement touchée par le réchauffement de la planète, alors que l'Afrique est le continent qui y contribue le moins. Étant donné que l'agriculture utilise 85 % des eaux douces du monde et contribue à quelque 22 % à 30 % des émissions de gaz à effet de serre, certaines conséquences du réchauffement mondial sont claires. Les accords internationaux ne prévoient actuellement aucune option permettant de tirer parti des marchés du carbone au titre des prestations environnementales, de la séquestration du carbone dans les forêts et les terres, de la gestion des bassins versants, et de la préservation de la biodiversité.

¹⁰ L'Union africaine (UA) a récemment approuvé (avril 2009) un cadre panafricain de politiques foncières et des directives pour faciliter et appuyer l'intensification des réformes foncières.

¹¹ World Bank, IFAD and FAO: Gender in Agriculture Source Book, 2008.

¹² Quisumbing, A. et al: Women: The Key to Food Security. Food Policy Statement, IFPRI, 1995.

2.3 Possibilités

2.3.1 Le rôle potentiel de l'agriculture dans le développement est de réduire la pauvreté et de tirer la croissance dans les pays dont les économies sont basées sur l'agriculture¹³. Toutefois, ce potentiel demeure sous-exploité en raison, entre autres, de politiques peu favorables à l'agriculture et entraînant le sous-investissement dans le secteur. Au nombre des nouvelles possibilités de réalisation de ce potentiel figure le maintien de l'approche de la croissance agricole axée sur les petits exploitants. Des études montrent que la croissance basée sur l'agriculture est au moins deux fois aussi efficace (3,5 fois en Chine et 2,7 fois en Amérique latine) dans la réduction de la pauvreté que la croissance tirée par d'autres secteurs¹⁴.

2.3.2 Le niveau élevé des prix des produits alimentaires en 2008 a amené le G8 à promettre une enveloppe de 20 milliards d'USD au cours des trois prochaines années pour augmenter la production vivrière. Pour sa part, la Chine a promis 10 milliards d'USD en faveur des partenariats public-privé dans l'agriculture, afin d'aider à la réalisation des objectifs du CAADP du NEPAD. Le cadre du CAADP, qui est déjà mis en œuvre dans la plupart des pays, permettra d'accroître l'efficacité des investissements dans le secteur.

2.3.3 Le niveau élevé des prix des produits alimentaires a stimulé l'investissement massif du secteur privé étranger dans l'agriculture, ce qui offre des possibilités de croissance au titre de régimes de revenus locatifs et de petites exploitations agricoles, ainsi que d'amélioration des chaînes de commercialisation et d'approvisionnement en intrants/extrants.

2.3.4 L'amélioration de la gestion de l'humidité et de la fertilité des sols est de nature à favoriser l'augmentation de la production, en dépit de la dépendance générale à l'égard de l'agriculture pluviale. Une vaste gamme de technologies, dont la plupart sont basées sur le savoir indigène, ont été mises au point. L'amélioration de l'accès aux marchés encouragera l'accroissement des investissements dans la production agricole.

2.3.5 Les investissements dans les routes réduiront les dépenses d'équipement relatives aux systèmes d'irrigation et faciliteront la fourniture d'intrants, la prestation de services et la commercialisation (encadré 4). L'aménagement de l'infrastructure de base contribuera à promouvoir le tourisme et offrira d'autres possibilités de formation de revenu non agricole et de génération de revenus supplémentaires. Les niches commerciales pour les produits vivriers et animaux spécialisés, qui peuvent être très rentables, sont souvent éphémères, mais la sensibilisation accrue sur les marchés permettra aux agriculteurs d'en tirer parti.

2.3.6 Les technologies tiennent leurs promesses. Les cultures vivrières habituelles améliorées, notamment le manioc, le riz NERICA et le maïs, sont de plus en plus disponibles, à mesure que la participation des agriculteurs à tous les stades de mise au point des variétés s'avère plus efficace que les approches académiques antérieures. Lorsqu'elles ne sont pas en compétition avec les cultures

Encadré 4: Nouvelle approche pour la prestation de services et les marchés

En Éthiopie, l'accès aux routes praticables à longueur d'année a permis de réduire la pauvreté de 6,9 % et d'augmenter la consommation vivrière de 17 %. Le téléphone mobile et les TIC ont pour leur part permis de réduire le coût de la fourniture de l'information sur les marchés et les prix.

Rapport sur le développement dans le monde, 2008

¹³ L'agriculture au service du développement, Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale, 2008.

¹⁴ Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, 2008.

vivrières et les plans de mise en valeur des ressources en eau ou autres plans de développement des terres marginales, les nouvelles cultures telles que les biocarburants et les nouvelles techniques de transformation telles que la fabrication de l'éthanol à partir de la canne à sucre, créent davantage d'opportunités¹⁵. Toutefois, l'Afrique du Sud est le seul PMR à avoir adopté à une grande échelle les cultures génétiquement modifiées, essentiellement pour ce qui est du soja et du coton, et de plus en plus pour ce qui est également du maïs. Ce pays est également le fer de lance dans l'élaboration de méthodes efficaces de gestion des cultures génétiquement modifiées et des marchés d'exportation, et d'autres pays peuvent lui emboîter le pas.

III. CADRE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE

3.1 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux qui portent sur l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim et sur la promotion de la durabilité de l'environnement, occupent une place centrale dans le programme du NEPAD en faveur de l'agriculture africaine et, partant, dans la stratégie de la Banque pour le secteur de l'agriculture¹⁶. Les interventions du NEPAD s'inscrivent dans le cadre des OMD et contribuent à leur réalisation. Il y a donc un lien clair entre le programme du NEPAD en faveur de l'agriculture et les stratégies de réduction de la pauvreté qui constituent les cadres des PMR pour atteindre les cibles des OMD.

3.2 Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)

3.2.1 Le CAADP, appuyé par l'Union africaine (UA) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), fournit le cadre d'accélération de la croissance agricole en Afrique. Entériné en 2003 par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, le CAADP vise à réaliser un taux de croissance annuelle d'au moins 6 % dans le secteur et à sensibiliser les décideurs à la nécessité d'intervenir sur des fronts sélectionnés pour avancer rapidement dans la recherche de solutions aux problèmes entravant le développement de l'agriculture en Afrique (encadré 5). Depuis son lancement en 2003, le CAADP est devenu une plateforme avérée de collaboration, de partenariat et de renforcement des alliances, en plus de permettre aux pays africains d'arrêter leurs propres programmes en matière de développement agricole. Les bailleurs de fonds et les partenaires au développement ont entériné aux plus hauts niveaux le CAADP lors des sommets du G8 et du G20 qui se sont engagés à aligner leur appui sur le programme de développement de l'agriculture africaine, défini dans ce cadre.

¹⁵Vers un plus grand accent sur l'agro-industrie à la Banque africaine de développement, OSAN, août 2007.

¹⁶ En 2000, les pays africains ont signé la Déclaration du Millénaire. Cette déclaration, qui énonce huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et 18 cibles plus détaillées, témoignait de la détermination de tous les gouvernements à créer, aux niveaux national et international, un environnement favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté d'ici 2015.

3.2.2 Le CAADP est passé de la phase d'adoption à celle de sa mise en œuvre au niveau des pays, en passant par le processus de tenue des tables rondes et de signature des compacts dans les pays. Le processus des tables rondes vise à : i) faire le point et analyser les options de croissance pour les aligner sur les efforts nationaux ; ii) promouvoir les partenariats et les alliances pour accélérer les progrès ; et iii) suivre l'exécution du budget et les dépenses dans le secteur. Ce processus aboutit à la signature de compacts au titre du CAADP pour guider les politiques nationales et les réponses en matière d'investissement en vue d'atteindre la cible de croissance de 6 % et l'objectif d'allouer 10 % du budget à l'agriculture. Au mois d'octobre 2009, neuf pays avaient déjà achevé le processus de tenue des tables rondes et avaient signé leurs compacts, tandis que cinq autres pays se trouvaient à un stade avancé du processus de tenue des tables rondes et devaient signer des compacts avant la fin de 2009.

Encadré 5: Piliers du PDDAA

Le PDDAA repose sur quatre piliers qui se renforcent mutuellement et qui visent à promouvoir l'investissement dans l'agriculture pour améliorer la performance dans le secteur grâce au renforcement de la présence dans les pays, au recentrage du programme de prêt sur la base de plans sectoriels coordonnés, au renforcement des capacités dans le domaine des politiques, aux études analytiques, et à la gestion du savoir et/ou des partenariats:

1. *Extension des zones soumises à une gestion durable des terres et à des systèmes fiables de maîtrise des eaux.*
2. *Amélioration de l'infrastructure rurale et des installations liées au commerce pour faciliter l'accès aux marchés.*
3. *Accroissement des approvisionnements en denrées alimentaires et réduction de la faim.*
4. *Promotion de la recherche agricole et du transfert et de la diffusion des technologies.*

IV. EXPÉRIENCES ET LEÇONS APPRISSES

4.1 Introduction

Les expériences et les leçons apprises, présentées ci-dessous, sont basées sur les opérations antérieures de la Banque, divers rapports et études, ainsi que sur les évaluations les plus récentes, notamment le rapport de l'évaluation conjointe BAD/FIDA de 2009.

4.2 Expériences de la Banque dans le financement de l'agriculture

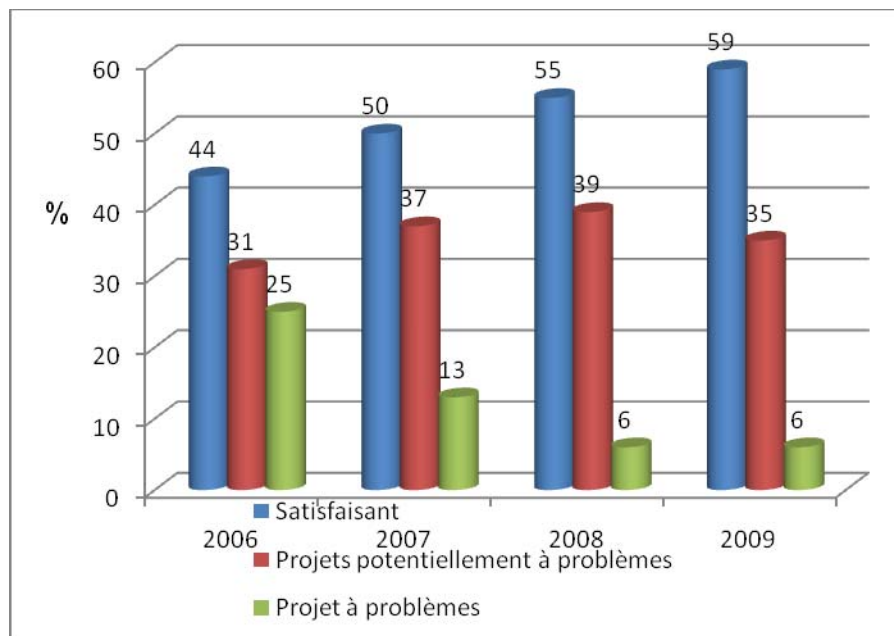
4.2.1 Avant les réformes institutionnelles engagées à la Banque en 2006, le secteur de l'agriculture était régi par la Politique de 2000 pour l'agriculture et le développement rural et était axé sur les priorités des programmes de développement des PMR, telles qu'énoncées dans les documents de stratégie-pays établis par la Banque. La Banque a mis en œuvre de multiples interventions en faveur du secteur de l'agriculture, notamment pour ce qui est de la recherche et des services de vulgarisation, de la production vivrière et animale, du financement rural et du développement de l'entreprise rurale, de l'aménagement de la petite infrastructure (y compris de l'irrigation et des routes rurales), des ressources naturelles (y compris des ressources halieutiques, des ressources forestières et de la gestion de l'environnement), et du renforcement des capacités. Le résultat a été la sollicitation excessive de la base des ressources humaines et financières, et la limitation de la capacité de la Banque à assurer systématiquement le suivi de la bonne mise en œuvre des projets. Par ailleurs, la plupart des investissements ont été effectués au titre du financement des projets, et l'on a eu recours que de façon limitée aux programmes sectoriels globaux (SWAp) émergents. Les opérations étaient souvent dotées de plusieurs composantes et étaient de taille relativement restreinte. Elles étaient confrontées, dans

leur mise en œuvre, à des goulots d'étranglement en termes de capacités institutionnelles locales. Les opérations multinationales étaient fragmentées, et les aspects concernant l'additionnalité étaient souvent ignorés.

4.2.2 Entre 1974 et 2008, le Fonds africain de développement a approuvé 1 407 prêts et 768 dons, d'un montant total de 19,14 milliards d'UC. L'agriculture et le développement rural représentaient 23,3 %, mais la majorité des ressources étaient allouées à l'infrastructure, avec 35,7 %, tandis que le multisecteur et le secteur social recevaient 19,0 % et 18,5 %, respectivement.

4.2.3 Ces dernières années, conformément aux orientations de la Haute Direction et de la SMT de la Banque, le Département de l'agriculture et de l'agro-industrie a fait preuve d'une plus grande sélectivité et d'un meilleur ciblage dans ses opérations, 80 % des approbations en faveur des PMR portant sur des projets d'infrastructure agricole. Voir le graphique 1 et l'annexe VIII pour la tendance de la performance du portefeuille de OSAN entre 2006 et 2009, faisant ressortir une amélioration de la performance à la faveur de l'amélioration de la supervision, de la délégation accrue de pouvoirs aux bureaux extérieurs et de l'amélioration du dosage des compétences pour l'exécution des projets ciblant la gestion des ressources en eau et l'aménagement de l'infrastructure à des fins agricoles.

Graphique 1: Tendance de la performance du portefeuille de l'agriculture, 2006 – 2009



4.3 Leçons apprises et meilleures pratiques

4.3.1 La Banque a appris de nombreuses leçons du financement des projets d'agriculture et de l'interaction à long terme avec les PMR. À titre d'exemple, la Banque a établi que les petites exploitations agricoles jouent un rôle majeur dans la fourniture de la nourriture et du revenu et dans la création d'emplois, ainsi que dans la génération des recettes tirées des exportations dans un certain nombre de pays africains. Une étude de cas conduite dans quatre pays africains (Éthiopie, Kenya, Ouganda et Tanzanie) est parvenue à la conclusion qu'une stratégie intégrée est nécessaire pour promouvoir la croissance agricole basée sur les petites exploitations et que les pouvoirs publics doivent jouer un rôle plus central dans la mobilisation des investissements ciblant l'infrastructure rurale, l'amélioration de la chaîne de commercialisation, et la facilitation de l'adaptation au changement climatique.

4.3.2 La réflexion menée sur le Programme de collaboration de 2007 sur l'investissement dans la gestion de l'eau à des fins agricoles pour réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique en Afrique subsaharienne (ASS) a fourni la base d'une autre expérience d'apprentissage. Cette étude a souligné l'importance de la gestion de l'eau à des fins agricoles et sa contribution significative à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la croissance uniquement lorsque de tels investissements sont rentables au niveau de l'exploitation agricole et qu'ils sont économiquement viables et durables. Cette expérience guide la conception de l'aide future de la Banque en faveur de la gestion de l'eau à des fins agricoles.

4.3.3 Les conclusions tirées par l'évaluation conjointe BAD/FIDA (voir encadré 6) ont été étayées par un certain nombre d'autres leçons soulignant la nécessité de veiller aux aspects suivants:

- i) *Financement stratégique du secteur* : La Banque doit maintenir son engagement dans le secteur, mais en faisant preuve de sélectivité et d'un alignement clair sur ses domaines d'avantages comparatifs et ses objectifs stratégiques. Les activités de la Banque dans le secteur doivent être plus étroitement liées aux priorités opérationnelles identifiées dans la SMT (infrastructure, gouvernance, développement du secteur privé, enseignement supérieur, technologie et formation professionnelle). Le rapport de l'évaluation conjointe a également recommandé que la Banque mobilise des ressources pour les études analytiques et sectorielles.

Encadré 6: Points saillants des principales recommandations de l'évaluation conjointe

*La BAD doit maintenir son engagement direct dans le secteur de l'agriculture et du développement rural (ARD), mais en faisant preuve d'une plus grande sélectivité.

*Elle doit combler le déficit dans les politiques sectorielles en œuvrant de concert à l'appui du renforcement des capacités dans le secteur ARD et le secteur du commerce.

*Elle doit améliorer la performance par le renforcement de sa présence dans les pays.

* Elle doit promouvoir des partenariats pertinents.

Source: Évaluation conjointe BAD/FIDA des politiques et opérations agricoles en Afrique.

<http://www.ifad.org/evaluation/jointevaluation>

- (ii) *Cadre d'action et politique approprié pour le développement agricole* : Grâce au renforcement des capacités pour le travail d'analyse et à l'appui de la Banque au renforcement des capacités des PMR pour la définition des politiques, les insuffisances de leadership et de politiques dans les activités de développement agricole devraient pouvoir trouver une solution, ce qui faciliterait l'instauration d'un environnement favorable, dans lequel il serait alors aisé de mettre en œuvre le CAADP.
- iii) *Partenariat stratégique pour ajouter de la valeur ajoutée aux interventions dans le secteur de l'agriculture* : La Banque se doit d'établir des partenariats volontaristes axés sur la complémentarité, l'avantage comparatif et la spécialisation dans les domaines tels que les politiques macroéconomiques, l'agro-industrie, la transformation des produits agricoles, l'intégration et le commerce régionaux, la gouvernance et les investissements du secteur privé.
- (iv) *Renforcement des capacités pour des initiatives viables de développement agricole et rural* : Afin de mieux gérer le secteur, il est crucial que les gouvernements soient soutenus afin d'entreprendre l'évaluation des besoins en matière de capacités dans le secteur agricole, y compris les évaluations diagnostiques des cadres institutionnels, et l'appui au renforcement des capacités et au développement institutionnel.
- (v) *Partenariats renforcés avec le secteur privé* : Malgré le grand enthousiasme pour l'engagement accru du secteur privé, il manque toujours des approches institutionnelles pour soutenir l'interaction concrète avec le secteur privé. Les conditions dont sont assortis les produits du secteur privé de la Banque ne sont pas favorables au développement de petites entreprises du secteur agricole en Afrique.

V. STRATÉGIE POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

5.1 Vision

La vision du groupe de la Banque telle qu'exprimée dans la Stratégie à moyen terme consiste à faire en sorte que la Banque soit reconnue mondialement, en particulier par ses actionnaires, comme partenaire privilégié en Afrique, qui fournit une assistance et des solutions ayant un impact de haut niveau et bien ciblé sur le développement.

5.2 Objectifs

5.2.1 La Stratégie pour le secteur de l'agriculture (AgSS) vise d'abord à contribuer aux objectifs élargis de développement d'une plus grande productivité agricole, de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté. Ceci passe par : (i) l'amélioration de l'infrastructure rurale, y compris la gestion et la conservation de l'eau, et les capacités axées sur la commercialisation en vue de l'accès au marché local et régional ; et (ii) l'élargissement de la superficie durablement mise en valeur pour améliorer la résilience de la base de ressources naturelles et, de ce fait, protéger les investissements.

5.2.2 En focalisant ses efforts, en étant sélective et en faisant preuve d'innovation, la Banque renforcera sa pertinence, son efficacité et la viabilité de ses opérations dans le secteur agricole. En alliant cette stratégie à une coopération et une synergie étroites avec les partenaires au développement et le secteur privé, elle pourra effectivement contribuer à la réalisation de la vision de l'agriculture africaine.

5.3 Principes directeurs

Les principes suivants guideront les interventions de la Banque dans le secteur de l'agriculture :

- **Sélectivité et complémentarité :** L'appui de la Banque focalisera de manière sélective les interventions sur les domaines dans lesquels elle aura donné les preuves qu'elle possède un avantage comparatif et qu'elle est capable d'apporter de la valeur ajoutée, en tenant compte des complémentarités avec les autres acteurs, notamment ceux du secteur privé.
- **Appropriation par les pays et alignement sur leurs priorités :** Les PMR énoncent leurs priorités dans les plans nationaux et sous-régionaux de développement (DSRP, DSP et stratégies sectorielles). La Banque entend aligner ses interventions agricoles sur ces priorités, tout en faisant fond sur les activités en cours. La Banque cherchera également à tirer parti des dispositifs CAADP, dans les pays où ils existent, pour soutenir le développement agricole. L'appropriation par les pays – qui veut que les pays définissent eux-mêmes leurs politiques, effectuent leur recherche de programmation, réalisent leurs travaux de développement et préparent leurs projets – sera renforcée par des initiatives et programmes de développement de capacité institutionnelle. L'on explorera, pour le financement des projets dans les PMR, la possibilité de recourir aux systèmes nationaux et aux financements accrus utilisant les SWAp (approches sectorielles globales), conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.
- **Focalisation sur les résultats :** Les engagements du Groupe de la Banque dans le secteur agricole seront orientés vers la production de résultats, en phase avec son engagement de gestion axée sur les résultats ci-dessous. Le tableau 1 montre les neuf indicateurs sectoriels de base envisagés au cours du cycle de la stratégie, qui feront l'objet de suivi à intervalles réguliers (se reporter à l'annexe 1 pour de plus amples précisions).
- **Focalisation sur les petits exploitants et le marché :** L'intérêt de la Banque pour les pauvres sera renforcé par cette stratégie à travers l'augmentation de la productivité et des revenus des petits exploitants agricoles, dont les femmes, en facilitant leur entrée dans la production agricole axée sur le marché. En intégrant à ses interventions des mécanismes adaptés de développement des capacités, la Banque renforcera les capacités des institutions et organisations d'agriculteurs afin d'accompagner leurs membres dans leur cheminement vers des modes de production axés sur le marché. Grâce aux partenariats et à d'autres initiatives, un fonds d'investissement agricole sera créé pour améliorer la productivité des petits agriculteurs et accroître l'investissement privé dans tous les secteurs de l'industrie alimentaire.

Tableau 1 : Indicateurs clé de performance du secteur agricole en 2014

Extrants		Résultats
1. 10,000 km de routes rurales réfectionnés	4. 500,000 personnes formées à de meilleures pratiques agricoles	1. Augmentation de la production: 15-20%
2. 100,000 ha de terres placées sous un système amélioré de maîtrise de l'eau	5. Diminution de 25% des terres agricoles et de forêts dégradées	2. Réduction des pertes après récolte de 3% sur 6 ans (0.5% par an)
3. 8.5 milliards de m3 d'eau mobilisés pour différents objectifs de développement	6. Soixante-quinze pour cent des opérations agricoles de la Banque à l'épreuve des perturbations climatiques.	3. Augmentation de la production : 5% par an

Source : Annexe I

- **Partenariats plus solides :** Les synergies opérationnelles seront renforcées par les partenariats plus solides avec les principaux acteurs du secteur agricole et la Banque jouera un rôle de catalyseur et d'organisateur dans le but de faire jouer son influence pour faire accéder le secteur à d'autres sources de financement. Les principaux partenaires sont les institutions régionales (l'UA, la CEA, et les CER), les institutions multilatérales (Banque mondiale, FIDA, FAO, etc.) les fondations spécialisées (telles que AGRA, Fondation Bill et Melinda Gates, WWF, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), etc.) et les institutions qui se concentrent sur la production et la diffusion des connaissances (notamment CGIAR et FAO). Le Plan d'action de l'AgSS (annexe IV-c) donne une indication sur les partenariats de collaboration de la Banque.
- **Accent sur le genre :** La Banque soutient la parité homme-femme et l'habilitation des femmes. Elle renforcera son appui pour aider les petits exploitants agricoles – hommes et femmes – à s'intégrer au développement agricole orienté vers le marché (voir annexe VII).
- **Responsabilité environnementale :** Le suivi et l'audit des effets des opérations de la Banque sur l'environnement permettront de mesurer les progrès réalisés vers les objectifs consistant à (i) prémunir les opérations de la Banque dans le secteur contre les bouleversements climatiques ; et (ii) contribuer à la neutralité du carbone à travers l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et de mesures d'allègement.
- **Production de connaissances et obligation de rendre compte :** La Banque va continuer à s'inspirer et tirer des enseignements des succès et insuffisances de ses activités opérationnelles dans le secteur agricole, notamment par l'adoption des bonnes pratiques des autres régions et de la communauté internationale.

5.4 Alignement stratégique

L'AgSS est conforme aux priorités énoncées dans la Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque pour 2008 -2012 et dans le rapport des plénipotentiaires du FAD-11. Elle est également alignée sur le cadre CAADP et l'orientation générale de la Réponse à la crise alimentaire en Afrique de 2008 (RCAA) (voir encadré 7). Par ailleurs, l'AgSS est parfaitement en harmonie avec les autres politiques et stratégies du Groupe de la Banque, dont celles qui concernent l'intégration régionale, le développement du secteur privé, l'enseignement supérieur, la science et la technologie, les orientations stratégiques de la gouvernance, les États fragiles, le plan d'action actualisé sur le genre (2009-2011), le développement et la gestion des connaissances, et la gestion des risques relatifs aux changements climatiques. Les synergies ont été établies dans la prochaine stratégie pour l'infrastructure. L'AgSS intègre les principales questions transversales, notamment le renforcement des capacités, la production des connaissances, la parité homme-femme, l'adaptation aux changements climatiques et à l'environnement.

5.5 Les deux piliers de la Stratégie pour le secteur de l'agriculture

5.5.1 La Banque s'appuiera sur son avantage comparatif et ses compétences. Il s'agit notamment des interventions agricoles axées sur l'infrastructure, comme les routes rurales, les marchés ruraux et urbains de produits de base, les projets d'irrigation, etc., ainsi que de l'appui aux initiatives régionales, en particulier la gestion des ressources naturelles transfrontières. Ses interventions dans le secteur agricole s'articuleront autour de deux piliers : l'infrastructure agricole et l'appui à la gestion des ressources naturelles (GRN). Ces deux piliers de la stratégie – infrastructure et GRN – se renforceront mutuellement, dans la mesure où les investissements seront conçus de manière à résister au changement climatique et, de par leur nature, les investissements dans la GRN contribuent à la viabilité des investissements consacrés à l'infrastructure.

5.5.2 Les deux piliers de l'AgSS sont également conformes aux piliers I et II du

CAADP (annexe IV) et sont donc en cohérence avec les dispositifs nationaux, là où ils existent.

5.5.3 En outre, pour améliorer la performance des investissements et accroître la productivité agricole, l'AgSS prévoit d'apporter un appui direct aux institutions et organismes qui possèdent plus d'avantage comparatif que la Banque pour le développement institutionnel et le renforcement des capacités en vue de la formulation des politiques et de l'élaboration des programmes, du suivi et de l'évaluation des programmes, de la recherche agricole, de l'utilisation de la technologie et de l'échange des bonnes pratiques (figure 2).

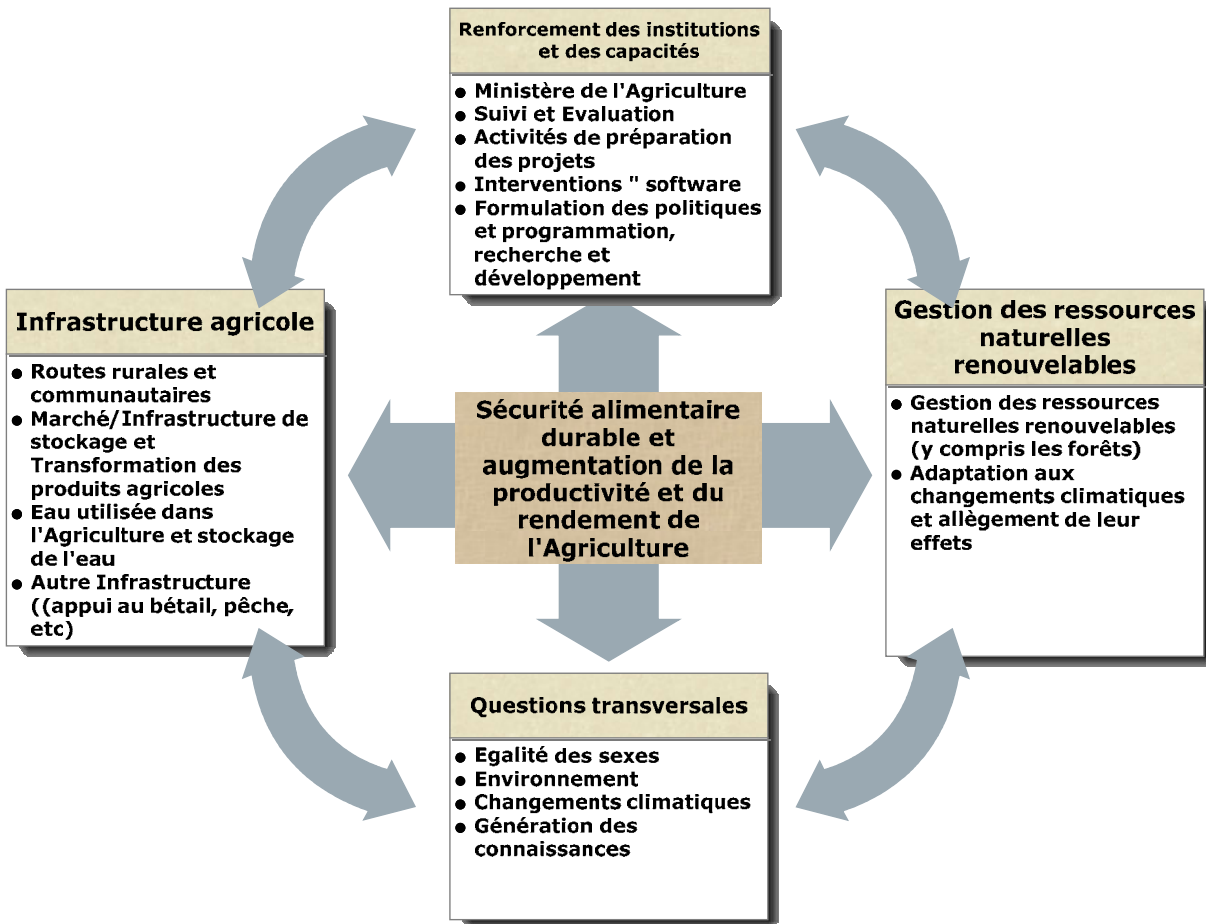
Encadré 7 : Réponse de la BAD à la crise alimentaire en Afrique

La Réponse de la Banque à la crise alimentaire en Afrique (juillet 2008) donne un cadre pour le soutien accéléré aux pays membres régionaux (PMR) affectés par la crise des prix des denrées alimentaires. La Réponse à la crise alimentaire en Afrique devait injecter dans le secteur agricole africain environ 496,57 millions d'UC à court terme et 1,4 milliard d'UC à moyen et à long terme.

- La réponse à court terme consiste à : (i) réaligner le portefeuille des projets agricoles et non agricoles ; (ii) fournir un appui budgétaire et à la balance des paiements ; (iii) accorder des allocations sur le Compte des surplus de la Banque ; et (iv) intensifier la diffusion des semences de riz NERICA.
- La réponse de la Banque à moyen et long terme mettra l'accent sur les aspects suivants : (i) amélioration de l'infrastructure rurale ; (ii) mise en œuvre du Mécanisme africain de financement des engrais ; (iii) augmentation de la production de riz NERICA ; (iv) renforcement des capacités, dialogue politique et promotion du commerce ; (v) renforcement des opérations du secteur privé en vue d'assurer la sécurité alimentaire ; (vi) promotion de la recherche agricole ; et (vii) mise en place de la Facilité pour la réponse en cas de crise

(www.afdb.org/en/topics-sectors/topics/food-production)

Fig.2:Stratégie du Secteur de l'Agriculture



5.5.4 D'une manière générale, même si l'approche et les priorités des deux piliers de l'AgSS ne préconisent pas un engagement direct de la Banque dans la production alimentaire, elles ont un effet multiplicateur indirect sur l'accroissement de la production alimentaire. Les diverses interventions relevant des deux piliers, notamment la gestion de la maîtrise de l'eau, la construction et la réhabilitation des routes rurales, des marchés, des infrastructures de stockage, la transformation des produits agricoles et la réduction des pertes post-récoltes auraient un impact considérable sur l'accroissement de la production alimentaire et sur le renforcement de la sécurité alimentaire. Au nombre des autres interventions qui contribueront notablement à accroître la production alimentaire au titre de la stratégie pour le secteur agricole figure les interventions allant de moyen à long terme au titre de l'AFCR, de l'AFFM et de la CBFF. Parmi les autres des initiatives spéciales prévues dans le cadre de l'AgSS, qui contribueront à l'expansion de la production alimentaire, l'on peut citer l'appui à des initiatives de recherche choisies et un large éventail d'initiatives de renforcement des capacités relevant de projets et programmes exécutés au titre de la stratégie pour le secteur de l'agriculture.

5.5.5 Par ailleurs, pour exécuter efficacement les projets et programmes agricoles, il faut remédier aux déficits en matière de politiques et de capacités dans les PMR. Pour ce faire, il conviendra de donner aux PMR les moyens d'élaborer et d'opérationnaliser des politiques

agricoles, à travers une assistance technique appropriée et le financement d'études analytiques susceptibles de promouvoir un dialogue effectif sur les politiques, la conception et la mise en œuvre de celles-ci (voir paragraphe 6.4 ci-après) et le plan d'action (Annexe V) en vue de l'adoption de mesures propres à combler ces déficits au niveau de la Banque. De plus, les problèmes concernant les régimes fonciers et la complexité de la question de la redistribution des terres soulignent la nécessité de réformer les régimes fonciers et d'adopter des mesures permettant de mettre en œuvre les programmes requis dans le cadre de ses programmes de prêts dans les PMR (voir paragraphe 6.8.1).

5.5.6 S'agissant de la recherche agricole, de la vulgarisation, du développement des technologies, des services de mécanisation et de la maintenance, ou encore de la fourniture d'intrants là où ils sont requis pour valoriser les investissements, la Banque fera recours à des partenariats, à des approches sectorielles globales ou à des dispositions analogues. Elle traitera des opérations de microfinance à travers le guichet du secteur privé, et en passant par d'autres partenaires tels que le FIDA et AGRA.

Pilier I – Infrastructure agricole

5.5.7 L'approche de l'AgSS considère que la contribution économique de l'agriculture dépend non seulement de la capacité de produire plus, mais encore du développement durable de la chaîne production/distribution et de l'établissement de liens avec les marchés. Cela requiert l'élaboration d'opérations agroindustrielles compétitives et viables, capables de générer des relations en amont et en aval, et de favoriser la demande et d'apporter une valeur ajoutée aux produits agricoles primaires. Il faut également des échanges commerciaux au niveau régional ainsi qu'une infrastructure d'exportation, qui seront mises en place pour aider tous les secteurs - agriculture, floriculture, horticulture, pêche, élevage et foresterie. De plus, les activités qui seront entreprises avec les CER en matière de diffusion d'informations sur les marchés et de promotion du commerce seront particulièrement importantes pour les petits pays.

5.5.8 Le pilier I met l'accent sur l'amélioration des routes rurales et communautaires ainsi que sur l'infrastructure agricole, notamment les marchés/le stockage, et la transformation des produits agricoles, l'eau destinée à l'agriculture et le stockage de l'eau, ainsi que d'autres infrastructures à l'appui de l'élevage, de la pêche et de l'énergie en milieu rural. La maintenance sera assurée grâce à l'appropriation par la communauté et les PMR et, à long terme, en faisant en sorte que les retours sur investissement permettent aux bénéficiaires de faire de nouveaux investissements. Par le développement des infrastructures agricoles et l'exploitation dans le cadre de la stratégie d'intégration régionale du NEPAD, la SMT de la Banque et le nouveau cadre pour les opérations régionales contribueront à l'intégration régionale, qui vise à créer des marchés et de nouvelles opportunités pour la croissance, au profit d'économies plus dynamiques, compétitives et diversifiées, et attirera vers ce secteur de nouvelles sources de financement des investissements. Le cas échéant, le concept de corridors de croissance¹⁷ servira de catalyseur pour attirer des financements mixtes - publics et privés - afin de réaliser des économies d'échelle pour un développement durable.

¹⁷ Corridors d'accélération de la croissance en Afrique subsaharienne, Compte rendu succinct d'une réunion tenue à Davos, Suisse, le 28 janvier 2009, YARA International ASA

5.5.9 Eau destinée à l'agriculture et stockage d'eau : Guidée par la vision africaine de l'eau (VAE)¹⁸ à l'horizon 2025 et par le pilier I du CAADP (Gestion durable de la terre et de l'eau), et en conformité avec la réponse à la crise alimentaire en Afrique (RCAA - Juillet 2008), la Banque a élaboré un plan d'activité visant à aménager une superficie allant jusqu'à 500 000 hectares dans le cadre d'une gestion améliorée de l'eau destinée à l'agriculture (GEA). Les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs seront entreprises en collaboration avec d'autres partenaires. La Banque orientera donc son appui vers les domaines suivants : i) valorisation de l'eau destinée à l'agriculture, ii) accroissement de la capacité de stockage de l'eau, et iii) activités d'appui institutionnel et de préparation des projets¹⁹. La Banque a également pour objectif d'accroître la capacité de stockage de l'eau en Afrique d'au moins 1 % (stockage supplémentaire de 8,5 milliards de mètres cubes pour des usages multiformes, dont l'utilisation domestique à des fins d'irrigation, l'abreuvement du bétail et la pêche).

5.5.10 Routes : L'engagement de la Banque en faveur des routes de desserte rurales et des routes d'accès communautaires se concrétisera par le financement de projets, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités, notamment la préparation de plans stratégiques relatifs au développement et à l'entretien de ces routes (voir encadré 8). Lorsque l'investissement dans les grands axes routiers est associé à l'investissement dans les routes d'accès desservant des régions à haut potentiel agricole, il devient possible de maximiser les avantages des deux. Les routes relient les populations à leurs exploitations, aux marchés locaux et aux services sociaux, ce qui contribue à accroître leurs revenus et améliorer leur qualité de vie.

5.5.11 Marché/stockage et transformation des produits agricoles : L'intervention de la Banque implique également l'investissement dans les domaines suivants : (i) infrastructure du marché ; (ii) infrastructure de stockage ; (iii) transformation des produits agricoles et création de valeur ajoutée ; (iv) renforcement des capacités/interventions immatérielles et (v) instauration d'un environnement favorable à l'agriculture de marché.

5.5.12 Une initiative pilotée par la Banque, en partenariat avec la FAO et l'ONUDI, pour préparer un document cadre sur la réduction des pertes post-récoltes détaillera les investissements dans ce domaine. Des consultations avec les principales parties prenantes, notamment du secteur privé, seront organisées pour obtenir leur participation aux interventions relatives aux infrastructures de stockage dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). En ce qui concerne les

Encadré 8 : Relier les producteurs aux marchés

L'investissement dans les infrastructures rurales au titre de CAIP-I devrait faciliter l'accès des agriculteurs aux marchés, favoriser des prix compétitifs et accroître les revenus.

Couvrant 26 districts au centre et à l'est de l'Ouganda, CAIP-I consistera à :

- assurer la réhabilitation et l'entretien des routes d'accès communautaires et de district ;
- construire et réhabiliter les marchés ruraux des produits agricoles et promouvoir les activités de transformation des produits agricoles ;
- permettre la participation des communautés locales à l'entretien des infrastructures matérielles.

Ouganda – Programme d'amélioration des infrastructures agricoles communautaires (CAAIP-I)

¹⁸ La VAE préconise un accroissement du développement du potentiel des ressources en eau en Afrique de 25 % à l'horizon 2025.

¹⁹ Mali : Irrigation et Suisse : Les LUSIP sont une bonne illustration des projets réussis de stockage de l'eau, de gestion de l'eau et d'irrigation financés par la Banque, qui seront reproduits au titre de ce pilier – L'Annexe XI fournit d'autres cas de réussite dans le domaine des projets.

interventions coûteuses telles que l'infrastructure de stockage à froid pour les marchés d'exportation, la Banque va privilégier la fourniture de services d'utilité publique, comme l'eau et l'électricité.

5.5.13 Prenant appui sur l'important portefeuille qui existe déjà dans le secteur de la pêche, la Banque investira dans les domaines suivants : création de structures telles que les sites de déchargement/chargement, les installations de commercialisation et de stockage, et l'infrastructure de suivi, contrôle et surveillance des ressources marines.

5.5.14 Reconnaisant l'importance du bétail comme source de revenus, même dans les systèmes basés essentiellement sur les cultures, les interventions de la Banque mettront l'accent sur l'augmentation des revenus à travers (i) la fourniture d'infrastructures et (ii) la lutte générale contre les maladies et les parasites.

5.5.15 Des investissements seront consentis pour développer les sources locales et renouvelables d'énergie afin d'alimenter les infrastructures rurales. Il s'agira, suivant les conditions locales, de l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique.

5.5.16 Le commerce régional et l'infrastructure d'exportation seront organisés et aideront tous les secteurs, notamment l'agriculture, la floriculture, l'horticulture, la pêche, l'élevage et la sylviculture. La Banque veillera à collaborer avec les communautés économiques régionales pour la diffusion de l'information et la facilitation du commerce.

Pilier II : Ressources naturelles renouvelables

5.5.17 La gestion des ressources naturelles sera centrée sur les forêts, la gestion durable des terres, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Les interventions viseront à renforcer la gestion des ressources naturelles renouvelables (l'eau, les forêts et les terres) qui sont indispensables. Le tableau 2 illustre les relations qui existent entre les problèmes environnementaux sur place et hors site liés aux activités agricoles.

5.5.18 En ce qui concerne les forêts, la Banque appuiera les activités de reboisement, de réhabilitation des terres dégradées, de gestion communautaire des forêts naturelles et des boisements, de conservation des ressources forestières et de gestion des bassins versants spécialement autour des grands bassins fluviaux, et toutes les autres activités axées sur l'atténuation des menaces pesant sur la stabilité des écosystèmes.

5.5.19 La stratégie de la Banque consiste à élargir les superficies faisant l'objet d'une gestion durable des terres en appuyant les interventions qui contribuent à : inverser la tendance à la dégradation des sols et soutenir la productivité des ressources naturelles de base ; préserver la fertilité des sols ; accroître la productivité par unité de ressource utilisée et mettre fin aux pratiques utilisant les ressources au-delà de leur capacité de régénération.

Tableau 2 : Problèmes environnementaux sur place et hors site liés aux activités agricoles

	Effets sur place	Effets hors site	Effets sur le plan mondial
Agriculture intensive (zones à haut potentiel)	Dégradation des sols; salinisation (salification, perte de la matière organique)	<ul style="list-style-type: none"> • Épuisement des nappes phréatiques • Pollution agrochimique • Perte de la biodiversité locale (naturelle agricole) 	<ul style="list-style-type: none"> • Émission de gaz à effet de serre • Maladies animales • Perte des récoltes sur site et de la diversité génétique animale
Agriculture extensive (zones moins favorisées)	Épuisement des nutriments Effets de l'érosion sur place	<ul style="list-style-type: none"> • Érosion des sols; effets de ruissellement (envasement et ensablement du réservoir) • Changement hydrologique (p.ex. perte de la capacité de rétention de l'eau dans les zones situées en amont) • Dégradation des pâturages dans les zones de propriété communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la capacité de séquestration du carbone (stockage) résultant de la déforestation et des émissions de gaz carbonique des incendies forestières/feux de brousse • Perte de la biodiversité

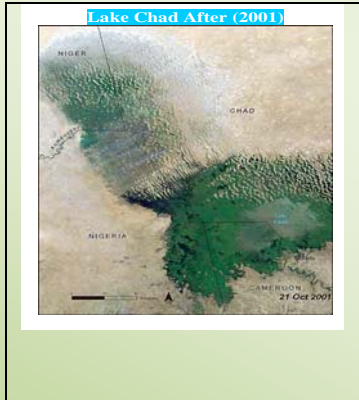
Source : Rapport sur le développement dans le monde, 2008

5.5.20 En collaboration avec les départements concernés de la Banque, l'AgSS assurera la promotion de la coopération régionale et de l'action collective pour la gestion durable des ressources naturelles dans les bassins fluviaux et lacustres (à travers les institutions établies pour ces bassins), dans le but d'assurer le partage équitable des avantages résultant de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Les institutions techniques régionales de gestion des ressources naturelles – ABN, OMVS, NBI, LTA, ACMAD et COMIFAC notamment – bénéficieront d'un soutien afin d'encourager une meilleure gestion de ces ressources stratégiques, de réduire les conflits et d'assurer une utilisation durable de ces biens publics régionaux. La Banque soutiendra les programmes de facilitation du commerce et de développement des capacités dans les PMR et les CER, afin d'harmoniser les normes et la réglementation environnementales. En harmonie avec les piliers de la Stratégie d'intégration régionale, un appui sera apporté au développement des capacités, aux produits du savoir et à la création, à l'échelle régionale, de systèmes d'alerte permettant le suivi des menaces et risques spécifiques²⁰.

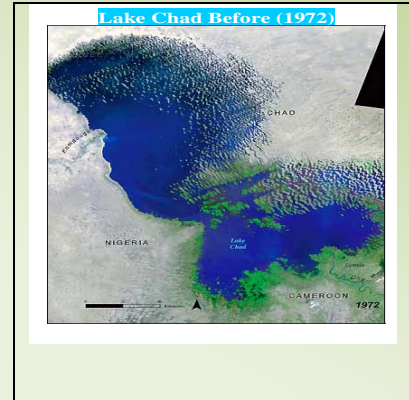
5.5.21 La Banque mettra à disposition d'importantes ressources pour soutenir ses propres initiatives de GRN et celles des autres en vue du développement du capital humain, du renforcement organisationnel, du développement des compétences de négociation et autres capacités institutionnelles. La Banque donnera la priorité aux approches qui assurent la promotion de la décentralisation et de l'habilitation et qui collaborent avec les institutions locales transparentes bénéficiant de la confiance de la population locale, renforçant ainsi la gouvernance environnementale au niveau des communautés de base. L'encadré 9 illustre une intervention typique de la Banque dans la gestion des ressources naturelles.

²⁰ Par exemple : variabilité climatique ; mesures régionales destinées à améliorer la sécurité alimentaire ; gestion de la pollution, de la désertification et des autres effets des changements climatiques, et des ressources naturelles partagées.

Encadré 9 : Programme de développement durable sur le lac Tchad



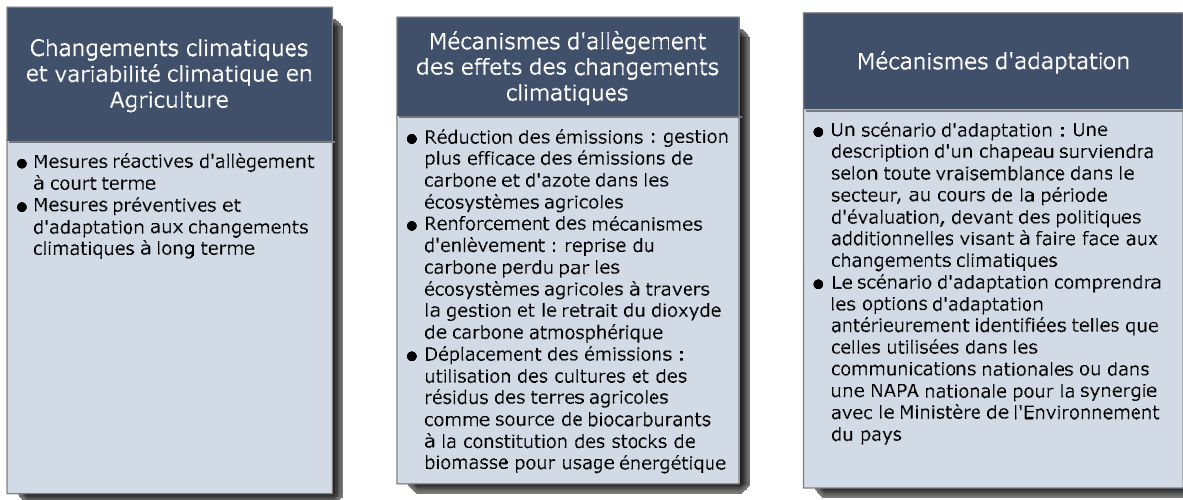
Face à la dégradation avancée des écosystèmes de production et des ressources naturelles du lac Tchad, la Banque a accordé un don de 30 millions d'UC pour la conservation des sols et de l'humidité des sols sur une étendue de plus de 27 000 ha et la fixation des dunes sur plus de 8,000 ha, la régénération des écosystèmes de pâturage sur plus de 23 000 ha, la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes sur les plans d'eau ; la gestion durable des forêts, des pâturages et des ressources halieutiques,



les reboisements agro-forestiers communautaires sur plus de 30 000 ha, la restauration de 12 000 ha de forêts classées, la démarcation de 1 500 km de corridors de transhumance combinés avec 44 points d'eau, la gestion optimale des boisements s'appuyant sur des actions indirectes actions en étendant l'utilisation de fourneaux améliorés et de digesteurs à biogaz.

5.5.22 Changements climatiques et agriculture en Afrique : La Banque africaine de développement intègre progressivement le changement climatique dans ses opérations, en particulier dans le secteur agricole, compte tenu de l'importance que revêt ce secteur dans la croissance économique sur le continent et de sa forte vulnérabilité au changement climatique. Elle reconnaît aussi la place de l'agriculture dans tout accord sur le changement climatique postérieur à Kyoto. Quoique très vulnérable au changement climatique, le secteur agricole contribue considérablement au réchauffement de la planète sur le continent. À cet égard, la Banque privilégie aussi bien l'adaptation que l'atténuation comme réponses au changement climatique dans le secteur (voir figure 3).

Figure 3 : Changements climatiques et atténuation de leurs effets



Source : Banque africaine de développement : Division de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles

5.5.23 En ce qui concerne l'adaptation, la Banque entend augmenter et intensifier ses investissements en encourageant, dans ses opérations, les options d'adaptation telles que la diversification des moyens d'existence, l'ajustement des méthodes culturales, l'amélioration des systèmes de récupération de l'eau, l'amélioration des systèmes d'alerte précoce, la production et l'utilisation d'informations ayant trait au climat. Compte tenu du rôle crucial qui revient aux institutions si cette adaptation doit être efficace, la Banque fournit un appui institutionnel visant à renforcer les capacités de quatre institutions régionales s'occupant du climat – ACMAD, AGHRYMET, ICPAC et DMO – afin de leur permettre de produire des informations climatiques pertinentes, ainsi qu'à développer les capacités de certains responsables dans des secteurs clés pour qu'ils puissent utiliser l'information sur le climat pour la planification du développement. Le fonds spécial ClimDev-Africa mettra en œuvre le programme ClimDev-Africa, initiative commune à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui veut aider l'Afrique à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.

5.5.24 En partenariat avec d'autres BMD, par le truchement du Programme pilote sur la résilience climatique (PPRC) des Fonds d'investissements climatiques, la Banque soutient le développement de la résilience climatique au Mozambique, au Niger et en Zambie, en particulier dans le secteur agricole. Alors que le PPRC cible uniquement 3 pays, la Banque cherchera à reproduire cette initiative dans d'autres PMR en passant par son guichet de biens publics régionaux. Au nombre des bassins spécifiques identifiés figurent le bassin du Nil, le bassin du Zambèze et le bassin du Limpopo, compte tenu du stress hydrique prononcé qu'ils connaîtront sous l'effet des changements climatiques.

5.5.25 Étant donné le rôle que l'agriculture joue dans les émissions de gaz à effet de serre et du vaste potentiel de réduction qui existe dans ce secteur, la Banque ne ménagera pas ses efforts pour aider les PMR à trouver une voie de développement produisant peu d'émissions de carbone. Elle encouragera la création de puits de carbone pour la séquestration du carbone utilisant les forêts naturelles, qui bénéficieront aux États membres régionaux, tout en leur permettant de s'adapter aux changements climatiques. La Banque héberge le Fonds forestier du bassin du Congo, qui soutient

des approches novatrices et refondatrices pour le développement des capacités des populations et institutions des pays du bassin du Congo, afin de leur permettre de gérer leurs forêts et de réduire le taux de déforestation grâce à de nouveaux mécanismes financiers et à des modèles appropriés. La réduction de la déforestation dans le bassin du Congo sera un moyen très avantageux de diminuer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

5.5.26 Les perspectives de nouveaux marchés pour les services d'écosystèmes, en particulier le fait que la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) puisse donner lieu à des crédits carbone est source de nouvelles opportunités pour la conservation des forêts, la lutte contre la désertification et d'autres avantages environnementaux grâce à REDD+. REDD+ porte sur des pratiques telles que l'agriculture axée sur la conservation et d'autres méthodes d'utilisation durable de la terre susceptibles de contribuer à la lutte contre la désertification et au maintien des écosystèmes, et auront des effets favorables à long terme sur l'environnement de par la maîtrise des ressources en eau, ce qui devrait réduire les incidences de sécheresse. Ces efforts seront complétés par l'infrastructure hydraulique agricole (pilier I), qui visera également l'adaptation à la lutte contre la sécheresse et les inondations.

5.5.27 La Banque aidera les PMR à tirer avantage des mécanismes de financement novateurs qui feront leur apparition dans la foulée de l'accord sur le climat de 2012 en promouvant les capacités institutionnelles appropriées pour accéder aux fonds nouveaux et existants. Elle aidera également les PMR à définir leurs propres actions nationales d'atténuation, sur lesquelles ils se fonderont pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et choisiront une voie de développement à faible intensité en émissions de carbone, même dans le secteur agricole.

5.5.28 Parité homme-femme dans la Stratégie pour le secteur de l'agriculture : Conformément à la Politique de la Banque sur le genre et au Plan d'action actualisé sur le genre pour la période 2009-2011, cette stratégie vise à veiller à ce que les questions de genre soient prises en considération dans la conception et la mise en œuvre des projets relevant de la stratégie. Sur un nombre estimé à 75, au moins 50 à 60 projets relevant de cette stratégie intégreront entièrement la dimension genre et au moins 50% des bénéficiaires des projets seront des femmes. Une attention particulière veillera à ce que les femmes aient accès aux terres bénéficiant d'une gestion améliorée des ressources en eau pour l'agriculture. Comme les femmes jouent un rôle important dans la transformation des produits agricoles, les interventions tiendront compte de leur participation aux initiatives de transformation des produits agricoles et de leur accès aux actions produisant de la valeur ajoutée et aux interactions avec le marché. Les projets dans ce domaine s'inspireront des informations contenues dans les grandes études réalisées sur la dimension genre. Les consultations avec les hommes et les femmes dans la conception des projets assureront l'inclusion des différents besoins des agriculteurs – femmes et hommes – dans le développement de l'infrastructure agricole. La pleine inclusion des hommes et des femmes à travers la participation communautaire à la gestion des ressources naturelles est envisagée.

5.5.29 Le Plan d'action actualisé sur le genre pour la période 2009-2011 souligne l'importance que revêt le secteur agricole pour la réduction de la pauvreté rurale et la promotion économique de la femme en Afrique. À cette fin, au moins 50 à 60 de tous les projets de cette stratégie intégreront la dimension genre, s'il y a lieu, et utiliseront des indicateurs sensibles au genre. Dans leur conception, les projets de la Banque apprécieront les besoins différenciés selon le genre des agriculteurs et favoriseront un accès égal aux infrastructures et aux marchés agricoles améliorés. L'on veillera au sein de la Banque à disposer des compétences requises pour la conception et le suivi des projets sur le terrain. Les parties prenantes – hommes comme femmes – et le personnel

de la Banque participeront à la conception des projets. En collaboration avec les principaux partenaires, la Banque accordera à la dimension genre la place qu'elle mérite pour mieux servir de base à la formulation des politiques et à la conception des projets.

5.6 Résultats en matière de développement

5.6.1 Les résultats de l'AgSS seront mesurés selon les principaux indicateurs sectoriels développés par OSAN et le Département de la qualité et des résultats (ORQR), ainsi que les indicateurs tirés du cadre d'évaluation des résultats du FAD-11. Des indicateurs quantitatifs spécifiques ont été élaborés pour mesurer continuellement les progrès accomplis (annexe 1).

5.6.2 Une infrastructure adéquate et fonctionnelle (un bon réseau de routes rurales et communautaires, des installations de stockage pour les cultures, les productions animales et les produits de la pêche et des installations connexes de traitement et de commercialisation) va soutenir le développement de l'Agriculture. La réduction des coûts des intrants et l'augmentation de la productivité sont de nature à augmenter les rendements des investissements existants, tout en réduisant les coûts des investissements futurs, comme par exemple dans l'irrigation à petite échelle. La fluidité de l'acheminement des produits vers le marché, le stockage et le traitement permettront d'apporter une réponse efficace à la demande du marché tant national qu'international. Les travaux de construction vont fournir des emplois au niveau local, stimuler l'investissement dans l'agriculture et les marchés locaux. Une infrastructure agricole de bonne qualité stimulera la croissance économique à moyen terme, par l'augmentation de la production et la création d'emplois, et aussi par la promotion de l'activité et de l'intégration du marché local, et contribuera ainsi à la réduction de la pauvreté.

5.6.3 Une meilleure gestion des terres et des ressources en eau conduira l'augmentation de la production et de la productivité agricoles des PMR. Combinés avec la généralisation de la gestion améliorée des eaux utilisées pour l'agriculture, ces progrès contribueront à l'accroissement durable de la production agricole, au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus. La gestion classique des ressources en eau et l'amélioration des sols aideront à lever les contraintes que la variabilité climatique en Afrique et la fragilité inhérente des sols font peser sur la production agricole du continent. Les interventions au titre de cette stratégie contribueront à l'intensification de la production agricole et donc à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, de renforcement de la sécurité alimentaire et de croissance économique en Afrique. Les activités de gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture mettront également l'accent sur les petites exploitations, par le développement de projets communautaires/privés d'irrigation à petite échelle, l'aménagement des zones de régulation partielle des eaux dans les plaines/basses terres et la récupération de l'eau de pluie.

5.7 Champ d'application

La stratégie couvrira tous les domaines d'intervention de la Banque dans le secteur. Elle guidera les décisions sur l'ampleur et le type des projets exécutés avec les PMR. Elle assurera la promotion des partenariats, de la coopération, du cofinancement et de la synergie avec d'autres partenaires au développement. Elle apportera également des changements bénéfiques dans le travail interne de la Banque et dans les relations entre les différents acteurs à l'intérieur de la Banque. La population rurale de l'Afrique bénéficiera de la productivité accrue et du bien-être économique résultant des investissements qualitatifs et axés sur les résultats, qui seront effectués au titre de la stratégie.

5.8 Risques et mesures d'atténuation

5.8.1 Il existe toute une série de risques sectoriels et non sectoriels qui pourraient affecter la mise en œuvre de l'AgSS, outre les risques qui sont endogènes à la Banque et aux PMR. Les principaux portent sur la fragmentation et le double-emploi dans la mise en commun des efforts de l'Afrique et de la coopération inter-organisations, l'insuffisance du soutien du plaidoyer en faveur du CAADP et de l'engagement des parties prenantes, la possibilité de retards dans la mise en œuvre par les gouvernements pour cause de capacités insuffisantes, la réduction des investissements publics dans l'agriculture sous prétexte que la croissance de l'économie des PMR est faible, alors que les recettes de l'État sont en diminution, l'environnement peu propice à la participation du secteur privé et l'incapacité des PMR à effectuer des investissements adéquats dans le secteur, etc. (Voir atténuation, annexe I).

5.8.2 Les mesures atténuation d'atténuation à prendre par la Banque portent notamment sur l'appui aux réseaux thématiques actuels et la coordination des efforts des pouvoirs publics aux niveaux régional et continental pour favoriser une meilleure compréhension, coopération et diffusion de la stratégie dans le but d'édifier un cadre de collaboration de toutes les parties prenantes, la validation de la stratégie à travers un processus participatif, l'attention adéquate à la qualité en amont, l'appui à davantage d'études analytiques et sectorielles, l'appui au renforcement des capacités des PMR en collaboration avec d'autres partenaires, l'utilisation d'instruments financiers appropriés, la conception de processus opérationnels plus efficaces et l'amélioration du suivi et de l'évaluation des opérations sectorielles.

VI MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

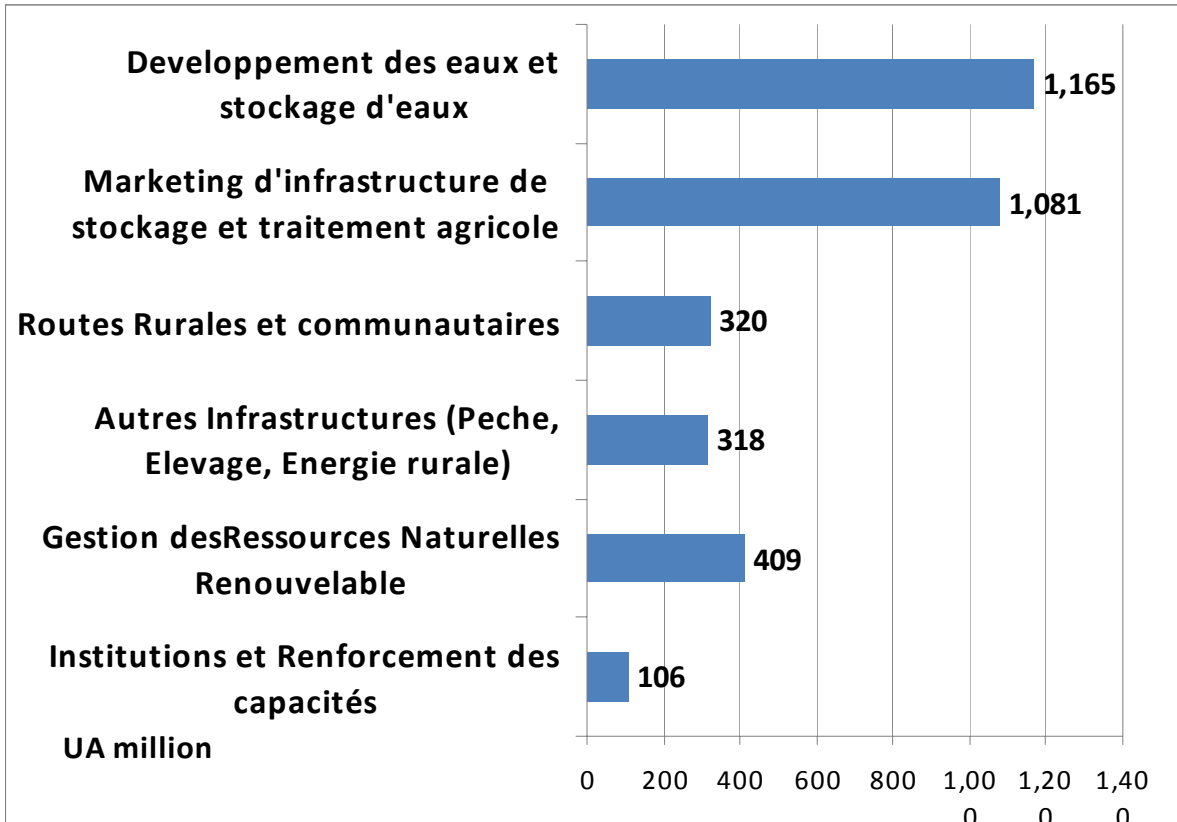
6.1 Plan d'action pour la mise en œuvre

La Banque a élaboré un Plan d'action préliminaire pour la mise en œuvre de l'AgSS pour la période 2010 -2014 (annexe IV-c). Une évaluation de la stratégie à mi-parcours sera menée en 2012 dans le but de tirer les leçons de l'expérience de la mise en œuvre, qui serviront à inspirer les révisions ultérieures. Le Plan d'action explique la portée et l'orientation de l'appui de la Banque au titre de chacun des piliers de la stratégie, les détails des activités envisagées, les besoins en financement et en ressources humaines, ainsi que le système de suivi et évaluation. La Banque a également élaboré un Plan opérationnel spécifique pour le développement des ressources en eau destinées à l'agriculture et pour le renforcement des systèmes de stockage de l'eau. De plus, elle est en train de préparer un autre plan pour les pertes après récoltes et le renforcement des capacités des PMR. Les modalités de coopération avec les organisations régionales et les autres partenaires au développement sont énoncées dans les plans d'action. Par ailleurs, la forme et le niveau de la collaboration interdépartementale au siège et dans les bureaux extérieurs sont clairement stipulés dans les plans d'action. L'annexe V donne les détails sur le cadre de la mise en œuvre et les dispositifs institutionnels pour l'exécution de l'AgSS, y compris, notamment, les domaines de préparation du plan opérationnel, le renforcement des capacités, la préparation des investissements, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre, et l'intégration des questions transversales.

6.2 Programme des opérations

La réserve indicative de projets et études comprend 75 opérations pour financement sur les différents guichets de la Banque pour la période 2010 -2014 (figure 4).

Figure 4 : Réserve indicative de projets par pilier et domaine d'intervention



6.3 Dispositifs internes et institutionnels

Pour la mise en œuvre efficace de l'AgSS une approche bien restructurée est nécessaire pour assurer l'efficacité organisationnelle : des rôles et des responsabilités précis pour les différents départements de la Banque, en collaboration avec OSAN qui assume la responsabilité générale. La forme de l'interaction entre OSAN et les autres départements et unités dépend des activités de chaque pilier (annexe V). Les départements régionaux préparent des documents de stratégie pays (DSP) et des études économiques et sectorielles (EES) ; ECON et le Département de l'évaluation des opérations (OPEV) assure la production et la diffusion des connaissances ; le Département de l'eau et de l'assainissement (OWAS) et le Département des infrastructures (OINF) assurent la coordination du travail et établissement des liens et complémentarités entre les projets relatifs à l'eau et aux infrastructures ; OPSM supervise les prêts au secteur privé ; le Département du développement social et humain (OSHD), et l'Unité genre, climat et développement durable (OSUS) veillent à la complémentarité et la prise en compte des questions transversales relatives à la santé, l'éducation et au genre. OSAN, en collaboration avec OWAS et OINF, a déjà développé un plan opérationnel pour la réalisation des objectifs en matière de développement des ressources en eau destinées à l'agriculture et de renforcement des capacités de stockage de l'eau. Le programme de travail a été conjointement préparé par OSAN et OINF, en collaboration avec OWAS/Facilité africaine de l'eau (FAE).

6.4 Besoins en ressources humaines

OSAN compte actuellement 100 membres du personnel, dont des professionnels et du personnel d'appui au siège et dans des bureaux extérieurs, qui sont tous appelés à participer la mise en œuvre de l'AgSS. Les fonctionnaires actuels et ceux qui seront recrutés ultérieurement couvriront tous les domaines techniques. OSAN renforcera ses capacités dans le domaine des compétences et du dialogue sur les politiques, ainsi qu'en matière de processus de gestion des connaissances, de manière à bien se positionner pour apporter des contributions remarquables et fournir un appui aux activités agricoles et de développement sur le continent. Tout changement concernant le nombre de fonctionnaires et l'expertise interviendra dans le cadre budgétaire normal. Les estimations du personnel nécessaire et des spécialités respectives sont contenues dans le Plan d'action. OSAN a déjà fait des progrès considérables dans la reconfiguration de son éventail de qualifications et dans l'augmentation du nombre de spécialistes de l'eau et des infrastructures. Le Département est en train de recruter d'autres spécialistes de la gestion des ressources naturelles et du changement climatique. Le personnel a été formé en estimation de coûts de travaux de génie civil et en suivi et évaluation, dans le but de renforcer compétences dans ces domaines. Le perfectionnement professionnel continu du personnel est destiné à s'assurer que l'éventail de qualifications est en phase avec les exigences de la mise en œuvre de l'AgSS.

6.5 Besoins de financement

6.5.1 Des estimations récentes concernant les besoins de financement pour le secteur agricole en Afrique se chiffrent à 8,1 milliards de dollars EU ou une enveloppe additionnelle de 4,9 milliards de dollars EU²¹ par an. Conformément à la stratégie de la Banque relative à la sélectivité dans ses piliers d'intervention à l'échelon national, la pérennisation du soutien et des engagements de ressources de la Banque en faveur du secteur dépendront des priorités définies dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et des documents de stratégie pays (DSP) des PMR.

6.5.2 La réserve indicative de projets et programmes se chiffre à 3,4 milliards de dollars EU pour la période 2010 -2014. La décision sur l'instrument de prêt sera prise, en fonction des résultats d'une évaluation plus approfondie et du volume de ressources nécessaires.

6.5.3 Le coût total des engrais et des semences améliorées nécessaires pour réaliser une croissance de 7,5% est estimé à 9 milliards de dollars EU par an. Comte tenu du niveau et de la tendance actuels de l'utilisation des engrais et des semences améliorées, le coût supplémentaire de ces intrants se chiffre à 6,8 milliards de dollars EU par an. La Banque - jouera un rôle catalyseur, en contribuant au Mécanisme africain de financement du développement des engrais (MAFDE

6.6 Instruments de financement

6.6.1 La Banque est capable de financer toutes les activités de l'AgSS décrites ci-dessus, par des instruments existants. La capacité accrue de mobilisation de ressources et d'exécution de la Banque, comme en témoigne sa réponse à la montée des prix des denrées alimentaires et à la crise financière, lui donne la possibilité de consacrer, au secteur agricole, une partie des ressources promises à l'échelon mondial.

²¹ Information d'IFPRI sur les politiques de juin 2008 : Investir dans l'agriculture pour surmonter la crise alimentaire mondiale et faire reculer la pauvreté et la faim par Shenggen Fan et Mark W. Rosegrant

6.6.2 À cet égard, l'éventail de facilités existantes pour l'octroi de dons (y compris le Mécanisme de préparation des projets d'infrastructure (IPPF) du NEPAD, l'assistance renforcée au secteur privé (EPSA), les dons en faveur des pays à revenu intermédiaire (PRI), le mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF), les allocations de ressources aux pays et les autres fonds fiduciaires gérés par la Banque, seront utilisés pour financer les activités relatives au renforcement des connaissances et des capacités des institutions nationales et sous-régionales, des études, des études économiques et sectorielles (EESSEES), et des activités de préparation de projets. Les PMR utiliseront également la Facilité africaine de l'eau pour fournir des ressources financières destinées à la réalisation du même objectif. Toutefois, l'allocation des ressources financières aux PMR devra être augmentée pour leur permettre de financer la mise en œuvre de l'AgSS et les autres activités d'appui envisagées. Des ressources dédiées seront nécessaires pour financer les études analytiques et le renforcement des capacités nationales.

6.6.3 Les projets/programmes d'investissement de l'AgSS seront financés par des prêts du secteur public du guichet de la BAD et par des prêts/dons du guichet du FAD, et éventuellement par des prêts du guichet du secteur privé, outre des prises de participation et des garanties dans certains cas. Des prêts à l'appui de réformes seront utilisés, si nécessaire, pour encourager la création d'un environnement favorable aux opérations du secteur privé.

6.6.4 Dans le cadre des prêts à l'appui de réformes, la Banque utilisera des prêts/dons d'appui budgétaire général/sectoriel pour soutenir des programmes de développement du secteur agricole convenus avec d'autres partenaires dans les PMR, et pour couvrir des dépenses d'équipement. Cette approche garantira la disponibilité de ressources pour faciliter la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et des plans nationaux/sectoriels de développement.

6.6.5 Les approches sectorielles globales offrent un cadre efficace de coordination des financements des différents donateurs en faveur d'un secteur donné. Selon que de besoin, la Banque a utilisé et continuera à utiliser ce type d'instrument de prêt pour financer les opérations axées sur la demande dans les PMR, en collaboration avec les partenaires au développement.

6.6.6 Des lignes de crédit seront utilisées, si nécessaire, pour renforcer la base de ressources des intermédiaires financiers nationaux et sous-régionaux à des fins de rétrocession aux petits exploitants

6.6.7 Par ailleurs, la Banque encouragera les prises de participation privées et travaillera en étroite collaboration avec les autres institutions financières internationales, afin de favoriser le cofinancement conjoint et la mobilisation de ressources supplémentaires.

6.7 Partenariats

6.7.1 La Banque renforcera sa participation au Groupe de travail des donateurs sur l'Agriculture à l'échelon des pays. Les partenariats seront développés au niveau national à travers les dispositifs du CAADP développés par les PMR et affinés par la suite par les documents de stratégie pays, qui seront le cadre principal dans lequel seront inscrites les interventions au titre de l'AgSS. Les départements régionaux de la Banque collaboreront avec les départements sectoriels dans le cadre du dialogue mené avec les différents PMR pour identifier des projets/programmes prioritaires à financer. Des bureaux de représentation étoffés au niveau des pays permettront à la Banque d'aligner son soutien sur celui des autres acteurs, pour la réalisation des objectifs soulignés dans les dispositifs du CAADP. L'existence de ces dispositifs ou d'autres processus nationaux crédibles de consultation (comparables au CAADP) joueront un rôle important dans ce dialogue. Il convient

de noter, cependant, que l'accord sur les domaines à soutenir par la Banque passe habituellement par un processus consultatif intégral, à condition qu'elle traduise une cohérence stratégique et que sa portée soit en phase avec les politiques et stratégies pertinentes de la Banque, y compris la stratégie du secteur agricole.

6.7.2 À l'échelle continentale, la Banque renforcera le rôle qu'elle joue pour aider à la mise en œuvre des programmes et priorités convenus par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique, et pour fournir les analyses nécessaires à la prise de décisions avisées. Elle consolidera ses partenariats avec la Commission de l'UA, le Comité de chefs d'État chargé de la mise en œuvre du NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les CER et la CEA. Les partenariats de la Banque avec les CER seront importants dans le contexte des opérations régionales multilatérales, en s'appuyant sur leurs efficacité et efficience accrues. Des efforts soutenus seront consentis pour renforcer les partenariats de la Banque avec les banques sous-régionales de développement, car ces institutions deviennent de plus en plus des acteurs régionaux importants.

6.7.3 A travers des cadres stratégiques qui précisent les domaines d'avantage comparatif, de complémentarité, et de partage de la charge de travail et des connaissances, la Banque maintiendra et renforcera ses relations avec les anciens et nouveaux partenaires techniques et financiers au développement tels que la Banque mondiale, le FIDA, l'AGRA, l'USAID, la FAO, l'UE, la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, etc. Le partenariat avec ces institutions devrait mieux refléter la division du travail sur base des avantages comparatifs.

6.7.4 La Banque accroîtra son rôle dans la configuration des partenariats de l'Afrique avec des fonds spécialisés verticaux ainsi qu'avec les nouveaux donateurs non traditionnels dont la Chine et l'Inde, et les fondations orientées vers le développement. Cette démarche assurera la prise en compte des besoins et des intérêts du continent et le respect des meilleures pratiques dans l'exécution des engagements mondiaux en faveur de l'accroissement des flux de ressources destinées à l'agriculture.

6.7.5 La Banque soutiendra les interventions dans les industries agricoles et agroalimentaires, le renforcement des moyens des collectivités rurales, le développement de la micro-entreprise et les énergies renouvelables, tel qu'envisagé dans l'accord de coopération de 2008 avec le FIDA. La stratégie du secteur agricole servira de cadre d'exécution de certains aspects du Mémorandum d'accord, notamment le développement des industries agricoles et des micro-entreprises.

6.7.6 Les priorités de l'AgSS cadrent avec la vision de la Banque pour le développement du secteur privé qui est fondée sur un cadre conceptuel reliant l'entreprenariat, l'investissement et la croissance économique avec l'objectif ultime de la Banque, à savoir la réduction de la pauvreté. La stratégie de la Banque pour le secteur privé définit cinq domaines d'intervention prioritaires : i) amélioration de l'accès au financement par la mise à disposition de lignes de crédit et l'octroi d'une assistance technique aux banques et aux institutions de microfinance qui travaillent dans l'agriculture, ainsi que l'appui à l'établissement de liens entre les petites et moyennes entreprises ; ii) investissement dans des fonds de prise de participation centrés sur l'agriculture et en période de crise de liquidité, et soutien au financement du commerce pour faciliter le commerce des produits agricoles ; ; iii) encourager le partenariat public-privé dans l'agriculture en mobilisant des ressources publiques pour pousser les opérateurs du secteur privé à investir dans l'agriculture dans les pays à faible revenu ; et iv) encourager les nouveaux investisseurs à s'engager dans le secteur agricole et développer des partenariats avec les principaux groupes internationaux agro-industrie

de l'industries agricole. Les domaines prioritaires d'intervention seront entièrement intégrés dans les activités des deux piliers de l'AgSS. L'amélioration de l'accès au financement sera bénéfique à un grand nombre d'exploitants, y compris les petits exploitants. La collaboration active avec des partenaires importants investissant dans l'agriculture, à l'échelle continentale et régionale, devrait accroître la productivité. Dans le cadre du partenariat avec l'AFD, le FIDA et l'AGRA, un fonds africain d'investissement agricole a été créé, avec la contribution du secteur privé de la Banque. Une autre initiative lancée avec BMZ/KWF vise à créer un fonds africain de développement des petites plantations, afin de stimuler l'investissement privé dans tous les secteurs de l'industrie alimentaire.

6.8 Production et diffusion des connaissances

6.8.1 En vue de renforcer sa gestion et sa diffusion des connaissances et ses capacités d'analyse et de dialogue sur les politiques, la Banque travaillera principalement avec des partenaires ayant de solides institutions du savoir en Afrique et ailleurs. Cette démarche permettra à la Banque d'avancer de manière plus rapide et efficace que si elle ne devait compter que sur ses ressources internes pour renforcer ses capacités. . À cet égard, la Banque collaborera avec des partenaires clés et des PMR pour mener des analyses et des études sectorielles importantes sur des questions complexes telles que le régime foncier et les processus de réforme agraire, le changement climatique, la gestion des ressources en eau, etc., de manière à améliorer l'efficacité du dialogue et de l'élaboration de politiques. OSAN entreprendra des travaux analytiques et des études sectorielles de grande importance, ainsi que des évaluations sectorielles rétrospectives, en collaboration avec ECON et OPEV, pour enrichir la conception de projets et tirer les leçons de l'expérience opérationnelle.

6.8.2 Des études diagnostiques et stratégiques conjointes s ainsi que les études au titre de l'assistance technique seront menées en vue de i) produire de nouvelles connaissances pour le développement, affûter les instruments d'évaluation et renforcer les capacités pour l'efficacité des actions de développement ; ii) renforcer la collaboration et les partenariats ; et iii) assurer et élargir la diffusion effective des connaissances auprès de la Banque et des pays membres régionaux (PMR). Le travail des départements ECO, ORQR et OPRC enrichira l'exécution de l'AgSS et l'affinement périodique de son programme de travail glissant. Le personnel sera encouragé à appliquer les nouvelles connaissances dans la conception des programmes et à participer plus activement aux activités de diffusion des connaissances (EEES, études, séminaires, conférences, etc.). L'appui de la Banque à la recherche sur le développement et la diffusion de bonnes pratiques et de technologies appropriées sera renforcé dans le cadre de l'AgSS. À cet égard, la Banque fournira un appui direct aux activités de CGIAR axées sur la recherche scientifique et des études liées à la recherche dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, des politiques et de l'environnement. OSAN travaillera en étroite collaboration avec ESTA pour renforcer les capacités des PMR dans le domaine des statistiques agricoles, en conformité avec la stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles.

6.8.3 Il importe d'assurer le suivi des progrès accomplis en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques foncières dans la plupart des PMR, en ayant recours à des outils et indicateurs appropriés. C'est pourquoi la Banque apportera son concours à l'UA et à la CEA, en collaboration avec les CER et les PMR, pour la définition d'indicateurs appropriés de suivi des progrès obtenus.

6.9 Processus opérationnels

Un certain nombre de mesures seront prises, en vue d'améliorer les processus opérationnels qui faciliteront les investissements dans le secteur. Les plus pertinentes sont les suivantes :

- Adapter les opérations sectorielles aux stratégies définies pour les pays, en vue de s'aligner sur les priorités inscrites dans les DSP contenant des opérations prédéterminées ; améliorer la coordination avec les départements pays ; et utiliser au maximum les équipes-pays pour la qualité en amont et les fonctions d'évaluation ;
- Intégrer pleinement le personnel des bureaux extérieurs de la Banque dans le travail d'OSAN et affecter un plus grand nombre de fonctionnaires internationaux auprès de ces bureaux, conformément à la stratégie de décentralisation de la Banque. Cette approche permettra la délégation progressive d'activités accrues de gestion de portefeuilles, y compris la supervision des projets, aux bureaux extérieurs ; ce qui conduira à l'accroissement des opérations de décaissement, à l'amélioration de la passation des marchés et une meilleure performance des portefeuilles.
- Créer des synergies pour optimiser l'impact des opérations de la Banque sur le développement, en particulier dans les domaines du développement de l'infrastructure agricole, des opérations d'appui budgétaire sectoriel, de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles
- Promouvoir le programme de gestion des connaissances de la Banque, en soulignant l'importance des EES en tant que moyen d'amélioration de sa réserve de projets/programmes. Cette approche sera complétée par les évaluations d'impact, de manière à tirer des leçons pour les interventions futures.

6.10 Suivi et évaluations des résultats

6.10.1 La Banque veillera à ce que les interventions proposées au titre de la stratégie soient axées sur les résultats à toutes les étapes de la mise en œuvre. Les interventions comprennent des études de base pour affiner les objectifs et cibles des projets, mettre en place des systèmes rigoureux de suivi et évaluation et améliorer les capacités des PMR en matière de suivi et évaluation.

6.10.2 Conformément aux principes de la Déclaration de Paris et en particulier à la nécessité de renforcer les systèmes nationaux, les activités de suivi et évaluation seront exécutées à travers les structures existantes des PMR et les capacités locales seront soutenues. Des évaluations intérimaires pour la mise en place et l'institutionnalisation de systèmes de *suivi et évaluation* dans les projets seront menées trois et six mois après le lancement des projets, et un appui supplémentaire et un renforcement des capacités seront fournis, si nécessaire. En cas d'absence de capacités, la possibilité de sous-traitance à des prestataires privés locaux sera envisagée, tout en œuvrant au renforcement des capacités des institutions nationales. Le département OSAN travaillera étroitement avec ESTA pour renforcer les capacités en suivi-évaluation (S&E) des projets agricoles financés par la Banque, par l'utilisation de méthodologies et d'outils propres à favoriser l'évaluation des résultats. Une des premières initiatives sera la formation d'experts en S&E dont le démarrage est prévu durant le premier trimestre de l'année 2010.

6.10.3 Le Cadre de résultats de la stratégie du secteur agricole est aligné sur les objectifs nationaux et régionaux, ainsi que sur le Cadre de résultats du FAD. Le contrôle se fera à travers les mécanismes normaux de la Banque en matière d'établissement de rapports, y compris la

supervision, la revue à mi-parcours, les rapports d'achèvement de projets et programmes agricoles au niveau des pays. Il est prévu que le processus de décentralisation entrepris par la Banque et la proximité avec les clients qui en résulte améliorent la qualité de la supervision des opérations et facilitent le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats. La stratégie elle-même a un cadre logique axé sur les résultats (annexe 1) et sera soumise à une revue à mi-parcours en 2012 ; et les leçons tirées de l'expérience de sa mise en œuvre formeront la base de toutes les revues ultérieures. L'annexe 2 présente un cadre d'évaluation des résultats de l'appui de la Banque aux PMR au titre de la présente stratégie ; ce point sera abordé de manière plus approfondie à mesure que des plans d'action détaillés seront élaborés.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

7.1 Conclusions

7.1.1 L'AgSS s'appuie sur l'expérience des interventions antérieures dans le secteur, différents cadres stratégiques sectoriels et thématiques, dont la Stratégie à moyen terme (2008 -2012), le CAADP, la Stratégie d'intégration régionale et les résultats de l'évaluation conjointe BAD/FIDA des politiques et opérations agricoles en Afrique. Les interventions futures de la Banque, dans le cadre général de l'AgSS pour la période 2010 -2014, seront concentrées sur l'Agriculture à travers l'infrastructure, en accord avec son avantage comparatif et son orientation stratégique. La gestion des ressources naturelles et les autres questions transversales figureront également en bonne place dans les interventions de la Banque.

7.1.2 Les interventions et les activités envisagées au titre de l'AgSS seront menées en étroite collaboration avec les autres départements et unités concernés de la Banque, ainsi qu'avec les partenaires au développement. Elles seront guidées par : l'engagement de la Banque en faveur de la qualité et des résultats ; les principes d'appropriation par les pays et d'alignement, la sélectivité et la complémentarité des investissements, des partenariats plus solides, la production de connaissances et leur diffusion, l'accent sur l'égalité homme-femme et la responsabilité environnementale.

7.2 Recommandation

Les Conseils d'administration sont priés d'approuver la Stratégie du s secteur agricole 2010 -2014.





CADRE LOGIQUE DES RÉSULTATS DE L'AgSS

Stratégie du secteur agricole

HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE / SOURCE & MÉTHODES	OBJECTIF INDICATIF/CALENDRIER	RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION
I. OBJECTIFS:					
LONG TERME: 2020 ET AU-DELÀ					
1.1 Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire durable en milieu rural pour promouvoir la croissance pilotée par l'Agriculture en Afrique	<p>1.1.1 Amélioration du pouvoir d'achat de la population rurale</p> <p>1.1.2 Éradication de la faim</p> <p>1.1.3 Diminution du taux de déforestation et de dégradation des terres</p> <p>1.1.4 Renforcement de l'efficacité dans l'adaptation aux changements climatiques (ACC)</p>	Populations des PMR estimées à 963.70 millions de personnes dont 44% de femmes	<p>1.1.1.1 Changement dans le pourcentage de la population des PMR vivant en dessous du seuil de pauvreté</p> <p>1.1.2.1 Changement dans le pourcentage des personnes annuellement affectées par la faim dans les PMR</p> <p>1.1.3.1 Recul de la déforestation et de la dégradation des sols.</p> <p>1.1.4.1 Changement dans le pourcentage du nombre de pays africains ayant intégré ACC dans les politiques et plans de développement.</p>	<p>1.1.1.1 Pourcentage de la population rurale des PMR vivant en dessous du seuil de la pauvreté passe de 36,8% en 2009 à 28 % en 2015 et à 18% en 2020.</p> <p>1.1.2.1 Pourcentage de personnes annuellement affectées par la faim dans les PMR diminue de 35% en 2009 à 30% en 2015 puis à 15% en 2020.</p> <p>1.1.3.1 Diminution de 25% des taux de déforestation et de dégradation des terres en 2020.</p> <p>1.1.4.1 Pourcentage des pays ayant intégré ACC dans les politiques et plans de développement passé de moins de 10 % en 2009 à 30% en 2015 et 75% en 2020</p>	<p>Supposition Croissance de la population anticipée et l'augmentation de la demande pour une réponse économique n'étouffera pas les efforts pour la réalisation des ODM</p> <p>Risque: L'environnement économique et financier instable pourrait faire changer les priorités de l'Agriculture vers l'investissement public.</p> <p>Mesures d'atténuation : Le plaidoyer à grande échelle en faveur de la Stratégie; la sensibilisation et l'appui au renforcement des capacités et l'efficacité de la planification fournissent un cadre cohérent pour une action efficace.</p>
II. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE:					
MOYEN TERME (2012 - 2015)					
2. Renforcer les interventions de la Banque dans le secteur de l'Agriculture en vue d'augmenter la productivité agricole	<p>2.1 Croissance effective dans l'Agriculture.</p> <p>2.2 Augmentation du rendement et de la production des cultures de 15 à 20% et de 5% respectivement et réduction des pertes après récolte de 3% sur 6 ans (0,5% par an.</p> <p>2.3 Le secteur de l'Agriculture a une faisabilité économique et fait des bénéfices.</p> <p>2.4 La gestion des ressources naturelles est viable et enregistre une croissance durable.</p>	Agriculteurs et populations rurales des PMR estimées à 580,15 millions de personnes dont 52,2 de femmes.	<p>2.1.1 Changement du PIB dans le secteur de l'Agriculture dans les PMR.</p> <p>2.2.1 Changement dans les taux d'adoption de la technologie popularisée.</p> <p>2.3.1 Changement dans le pourcentage des entreprises agricoles ayant une faisabilité économique dans les PMR.</p> <p>2.4.1 Changement du taux de déforestation et de dégradation des sols.</p>	<p>2.1.1 Le PIB de l'Agriculture dans les PMR augmente de moins de 10% en 2009 à 20% en 2013 et à 50% en 2015.</p> <p>2.2.1 Le taux d'adoption de la technologie passé de moins de 50% en 2009 à au moins 75% en 2013 et à 90% en 2015.</p> <p>2.3.1 Le pourcentage des commerces agricoles prospères va de moins de 5% en 2009 à 7,5% en 2013 et à 15% en 2015.</p> <p>2.4.1 Le taux de déforestation et de dégradation des sols est réduit de 25% en 2020.</p>	<p>Hypothèse : Appropriation de la stratégie par les parties prenantes et niveau approprié de l'appui des donateurs</p> <p>Risque: Soutien insuffisant au plaidoyer du CAADP</p> <p>Mesures d'atténuation: Diffusion de la stratégie en vue d'édifier un cadre de collaboration de toutes les parties prenantes</p>

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE / SOURCE & MÉTHODES	OBJECTIF INDICATIF/CALENDRIER	RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION
III. INTRANTS / ACTIVITÉS:		COURT TERME (2010 - 2014)			
3.1 PILIER I: DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE AGRICOLE					
3.1.1 Augmenter et améliorer la mise en valeur de l'eau de l'Agriculture	3.1.1.1 Amélioration de la gestion des ressources en eau	Agriculteurs et populations des PMR estimées à 580,15 millions dont 50,2 sont des femmes.	3.1.1.1 Volume de l'eau mobilisée pour l'agriculture	3.1.1.1 Augmenter de 3 et 8,5 milliards de m3 d'eau mobilisée pour l'agriculture respectivement en 2013 et 2014.	Supposition: Engagement de toutes les parties prenantes en faveur des actions de la stratégie. Risques: Engagement insuffisant des parties prenantes. Mesures d'Atténuation La stratégie est partagée entre les parties prenantes et sa validation est basée sur un processus participatif.
3.1.2 Renforcer l'accès des routes praticables en toutes saisons.	3.1.2.1 Réseau routier amélioré.		3.1.2.1 Nombre de Km de route construits	3.1.2.1 Environ 3000 et 10000 km de routes communautaires construits respectivement en 2013 et en 2015	
3.1.3 Renforcement de l'accès au marché et addition de la valeur ajoutée	3.1.3.1 Amélioration de l'infrastructure du marché. 3.1.3.2 Augmentation des revenus à travers la transformation des produits agricoles.		3.1.3.1 Nombre de PMR avec accès au marché incorporé dans les conventions du CAADP.	3.1.3.1 Environ 3 et 10 PMR avec accès au marché incorporé dans les accords nationaux du CAADP respectivement en 2013 et 2014	
3.1.4 Promouvoir le développement de l'infrastructure des pêcheries.	3.1.4.1 Infrastructures améliorées des pêcheries		3.1.4.1 Nombre de PMR avec des structures MCS aquatiques en place. 3.1.4.2 Nombre de PMR avec des services améliorés de pêcheries.	3.1.4.1 Au moins 2 et 5 PMR avec des structures MCS aquatiques respectivement en 2013 et 2014. 3.1.4.2 Au moins 2 et 5 PMR avec des services améliorés des pêcheries respectivement en 2013 et en 2014.	
3.1.5 Promouvoir le développement de l'infrastructure de l'élevage.	3.1.5.1 Infrastructure du bétail fourni. 3.1.5.2 Services vétérinaires améliorés. 3.1.5.3 Amélioration de la lutte régionale contre les insectes et des maladies.		3.1.5.1 Nombre de PMR avec les projets régionaux de l'IGAD 3.1.5.2 Nombre de PMR avec des services vétérinaires améliorés. 3.1.5.3 Nombre de PMR avec des services régionaux de contrôle des insectes et des maladies	3.1.5.1 Au moins 2 et 5 PMR avec des projets régionaux de l'IGAD respectivement en 2013 et 2014 3.1.5.2 Au moins 2 et 5 PMR avec des services vétérinaires améliorés respectivement en 2013 et 2014. 3.1.5.3 Augmentation du nombre de PMR avec des services régionaux de contrôle des insectes et des maladies de 6 en 2009 à 11 en 2013 et 20 en 2014 respectivement	
3.1.6 Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.	3.1.6.1 Développement de l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique.		3.1.6.1 Nombre de plans élaborés.	3.1.6.1 Le nombre de projets élaborés augmente de 5 à 15.	
3.1.7 Promouvoir le commerce régional et l'exportation.	3.1.7.1 Infrastructure du marché et du commerce fourni. 3.1.7.2 Appui régional et à l'exportation fourni.		3.1.7.1 Nombre de PMR avec des structures acceptables pour le marché et le commerce. 3.1.7.2 Nombre d'appuis aux exportations fournis.	3.1.7.1 Le Nombre de PMR avec des structures acceptables pour le marché et le commerce a augmenté de 3 et de 10 respectivement en 2013 et en 2-014. 3.1.7.2 Le nombre d'appuis régionaux pour l'exportation a augmenté de 1 à 3 respectivement en 2013 et 2014.	
3.1.8 Renforcement des capacités.	3.1.8.1 Création de capacités locales pour la		3.1.8.1 Nombre de personnes formées sur les bonnes	3.1.8.1 Environ 150,000 et 500,000 personnes formées sur les bonnes pratiques	

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE / SOURCE & MÉTHODES	OBJECTIF INDICATIF/CALENDRIER	RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION
	production agricole avec les normes requises.		pratiques en agriculture.	agricoles respectivement en 2013 et 2014.	
3.2 PILIER II: PROMOUVOIR LES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES					
3.2.1 Renforcer les interventions en sylviculture pour promouvoir la gestion améliorée des terres	3.2.1 Préservation des grands écosystèmes et de la biodiversité dans les PMR.	Agriculteurs et population des PMR estimée à 580,15 millions de personnes dont 50,2 sont des femmes.	3.2.1.1 Taille des zones protégées dans les PMR délimitée.	3.2.1.1 La taille des zones protégées délimitées dans les PMR augmente de 150.000 ha à 1,5 et 4,5 millions d'ha respectivement en 2014 et 2014.	<p>Supposition: Toutes les parties prenantes s'engagent à travailler ensemble pour faire face au défi de la gestion des ressources naturelles et des changements climatiques.</p> <p>Risque: Fragmentation et double emploi dans la mise en commun des efforts de l'Afrique et des agences de coopération.</p> <p>Mesures d'Atténuation: Soutien aux réseaux thématiques existants et aux efforts de coordination aux niveaux régional et continental en vue de favoriser une meilleure compréhension et coopération.</p>
3.2.2 Améliorer la gestion des ressources en eau pour induire le développement durable de l'Agriculture.	3.2.2.1 Disponibilité des ressources en eau grâce aux pratiques de gestion saine.		3.2.1.2 Taille des boisements communautaires créés.	3.2.1.2 La taille des boisements communautaires augmente de 18.00 ha à 25.00 ha en 2012 et passé à 50.000 ha en 2014.	
3.2.3 Promouvoir l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquatiques	3.2.3 Améliorer les ressources halieutiques et aquatiques et les revenus en découlant de manière durable		3.2.2.1 Taille de la zone placée sous le système de gestion des terres et des ressources en eau.	3.2.2.1 La superficie placée sous un système de gestion des terres et des ressources en eau a augmenté de 150000 ha en 2013 à 500.000 ha en 2014.	
3.2.4 Améliorer l'adaptation aux changements climatiques.	3.2.4 Initiatives de la Banque en cours sur l'adaptation aux changements climatiques exécutées avec succès		3.2.3.1 Nombre de PMR avec un système durable de gestion des pêcheries	3.2.3.1 Au moins 3 et 10 PMR ayant un système de gestion durable des pêcheries respectivement en 2013 et 2014.	
3.2.5 Renforcement des capacités.	3.2.5 Existence des capacités locales appropriées pour la gestion des ressources naturelles conformément aux bonnes pratiques et à la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques.		3.2.4.1 Nombre d'opérations de la Banque relatives à l'adaptation aux changements climatiques.	3.2.4.1 Au moins 3 et 5 initiatives bancaires d'adaptation climatique mises en œuvre avec succès respectivement en 2013 et 2014.	
			3.2.5.1 Nombre de projets financés par la Banque avec programme de formation sur la gestion des ressources naturelles.	3.2.5.1 Au moins 5 et 10 projets et programmes avec volet formation en gestion des ressources naturelles respectivement en 2013 et en 2014.	
3.3 MISE EN ŒUVRE ET SUPERVISION DE LA STRATÉGIE					
3.3.1 Mise en œuvre de la stratégie de la Banque en agriculture et agro industrie en vue de produire des résultats concrets dans le secteur.	3.3.1.1 La stratégie est entièrement exécutée et supervisée de façon cohérente comme prévu.	Agriculteurs et population des PMR estimée à 580,15 millions dont 50,2 sont des femmes.	3.3.1.1 Préparation des plans de travail et d'action.	3.3.1.1 Plans de travail et d'action préparés au plus tard en 2009.	
			3.3.1.2 Préparation des plans d'actions spécifiques aux États.	3.3.1.2 Plans d'action spécifiques aux États préparés au plus tard en 2009	
3.3.2 Mise en place d'un environnement	3.3.2.1 Exécution de la stratégie conformément à		3.3.2.1 Nombre de projets et programmes cofinancés en	3.3.2.1 Environ 7 et 18 projets / programmes cofinancés en partenariat avec les autres	

HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE / SOURCE & MÉTHODES	OBJECTIF INDICATIF/CALENDRIER	RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION
favorable à la mise en œuvre de la stratégie.	la politique existante et dans le cadre institutionnel en place.		<p>partenariat avec les autres acteurs.</p> <p>3.3.2.2 Nombre de projets et programmes dans le portefeuille du secteur avec intégration de la dimension genre.</p> <p>3.3.2.3 Nombre de projets / programmes à l'épreuve des perturbations climatiques.</p>	<p>acteurs respectivement en 2012 et 2014</p> <p>3.3.2.2 Environ 50 et 60 projets / programmes dans le portefeuille du secteur avec intégration de la dimension genre respectivement en 2012 et 2014.</p> <p>3.3.2.2 Environ 5 et 16 projets / programmes à l'épreuve des perturbations climatiques respectivement en 2012 et 2014.</p>	
3.3.3 Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer la présentation des résultats en temps opportun.	3.3.3.1 Stratégie mise en œuvre conformément aux meilleures pratiques.		<p>3.3.3.1 Nombre de projets / programmes avec MTR</p> <p>3.3.3.2 Nombre de projets / programmes avec RAP</p> <p>3.3.3.3 Nombre de projets / programme avec audits ESMP</p>	<p>3.3.3.1 Environ 15 et 35 projets / programmes avec MTR au complet respectivement en 2012 et 2014.</p> <p>3.3.3.2 Environ 25 projets / programmes avec RAP en 2014</p> <p>3.3.3.3 Environ 25 projets / programmes avec audits ESMP en 2014.</p>	
Sources 12 processus d'évaluation du FAD  RMP et RAP de l'AgSS			 Rapports d'OSAN  Revue de portefeuille de la Banque  Rapport sur indicateurs genre, pauvreté et environnement de la Banque		

CADRE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'AgSS

RÉSULTATS ATTENDUS				RÉSULTATS OBTENUS			
RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE	Indicateurs de performance	Indicateurs de base	Objectif indicatif Calendrier	Résultats Obtenus	Écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus.	Analyse des écarts, leçons apprises et mesures correctives	Anticipation des risques pour la période suivante
RÉSULTATS A COURT TERME							
<p><u>PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS</u></p> <p><u>Km de routes communautaires construits ou réhabilités</u></p> <p>2. Marchés ruraux de détail ou de vente en gros construits</p> <p>3. Infrastructure pilotes de stockages construites</p> <p>4. Intrants agricoles fournis</p> <p>5.5. Fonds de prise de participation mis en place</p> <p>6. PPP établis</p> <p>7.7. Terres avec infrastructure de gestion de l'eau</p> <p>8. 99. Barrages construits pour l'irrigation/améliorés</p> <p>7. La</p> <p>8. Dignes construites ou réhabilitées</p> <p>11. Comités communautaires mis en place</p> <p><u>BÉNÉFICIAIRES</u></p>	<p><u>INDICATEURS DE RÉSULTATS</u></p> <p>1.1 Nombre de Kms de routes communautaires construits ou réhabilités</p> <p>2.1 Nombre de marchés ruraux de détail ou de vente en gros construits ou réhabilités.</p> <p>3.1 Nombre d'infrastructure de stockage pilotes construites.</p> <p>4.1 Quantités d'intrants agricoles fournis</p> <p>5.1 Nombre de fonds de prise de participation mis en place</p> <p>6.1 Nombre de PPP établis</p> <p>7.1 Hectares de terres avec infrastructures de gestion des ressources en eau</p> <p>8.1 Pourcentage de l'augmentation de la capacité de stockage de l'eau</p> <p>9.1 Nombre de barrages pour l'irrigation construits ou réhabilités</p> <p>10.1 Kms de digues construits ou réhabilités</p> <p>11.1 Nombre de comités communautaires mis en place</p>	<p><u>ÉVALUATION</u></p>	<p><u>PROGRÈS ATTENDUS</u></p>	<p><u>PROGRES ACCOMPLIS-</u></p>	<p><u>MESURE DES ÉCARTS</u></p> <p><u>Annuel:</u></p> <p><u>Cumulé:</u></p>	<p><u>Analyse des écarts</u></p> <p><u>LECONS</u></p> <p><u>MESURES CORRECTIVES</u></p>	<p><u>IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES (élevé, moyen et faible):</u></p> <p><u>STRATÉGIE D'ATTÉNUATION:</u></p>

RÉSULTATS ATTENDUS				RÉSULTATS OBTENUS			
RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE	Indicateurs de performance	Indicateurs de base	Objectif indicatif Calendrier	Résultats Obtenus	Écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus.	Analyse des écarts, leçons apprises et mesures correctives	Anticipation des risques pour la période suivante
RÉSULTATS A MOYEN TERME							
<p>1. Agriculteurs habitant à 1 heure de marche du marché</p> <p>2. Infrastructure rurale et communautaire développée et entretenue de façon appropriée (routes, marchés etc.)</p> <p>3. Agriculteurs ayant reçu les capacités</p> <p>4. Chaîne d'approvisionnement d'intrants agricoles améliorés pour des commerces viables en milieu rural</p> <p>5. Assistance financière accordée aux agriculteurs</p> <p>6. Renforcement de la viabilité de l'environnement</p> <p>7. Renforcement de l'agriculture intensive et changements en faveur des valeurs plus élevées</p> <p>8. Amélioration de l'alimentation des ménages et de la sécurité alimentaire.</p> <p>9. Communautés ayant reçu de l'aide pour s'adapter aux changements climatiques.</p> <p>10. Augmentation de la rentabilité de l'Agriculture</p> <p>11. L'Afrique devient exportatrice des produits agricoles</p> <p>BÉNÉFICIAIRES</p>	<p>1.1 Nombre d'agriculteurs habitant à 1 heure de marche du marché</p> <p>2.1 Nombre d'investissements en infrastructures rurales opérationnelles et disponibles.</p> <p>3.1 Nombre d'Agriculteurs ayant reçu des capacités</p> <p>4.1 Nombre d'Agriculteurs ayant accès aux marchés régionaux</p> <p>5.1 Volume des dons ou de prêts concessionnels accordés aux agriculteurs</p> <p>6.1 Nombre d'agriculteurs exploitant des terres places sous le système de gestion de l'eau</p> <p>7.1 Volume du commerce de riz et de céréales etc.</p> <p>8.1 Volume de la production de subsistance.</p> <p>9.1 Nombre de communautés ayant reçu des capacités</p> <p>10.1 Index de production des céréales</p> <p>10.2 Taux de croissance annuelle de l'Agriculture</p> <p>10.3 Accès aux routes praticables en toutes saisons</p> <p>11.1. Proportion du volume des exportations agricoles par rapport au volume des importations des mêmes produits</p>						

RÉSERVE INDICATIVE DE PROJETS ET ÉTUDES POUR LA PÉRIODE 2010 -2012

RÉGION	PROGRAMME / NOM DU PROJET	MONTANT EN Million UC	SOURCE
ORCE	Support to Rural Infrastructure Development Project	30	Public BAD
OREB	Agriculture and Rural Sector Support Project	10	ADF Grant
ORNA	West Delta Project - Phase II	20	Public BAD
ORNA	Costal Protection Project	20	Public BAD
ORNA	Pumping Stations Rehabilitation Project	100	Public BAD
ORNA	PDAI II - Projet de Developpement Agricole Intégré II	15	Public BAD
ORSA	Agriculture Infrastructure project	30	Public BAD
ORSA	Tandjieskoppe Green Scheme Porject	30	Public BAD
ORSA	Zhove Small holder irrigation project	15	Public BAD
ORWB	Agriculture Sector Rehabilitation Project	12	Don FAD.
ORWB	Projet Sucrier de Markala	20	Prêt FAD
Multinational	Amélioration du revenu des filieres agricoles Phase 1	40	Prêt FAD
Multinational	Mano River Union Forest Conservation Program	32	Prêt FAD
Multinational	Projet de sauvegarde des écosystèmes dans le bassin du fleuve Sénégal OMVS	20	Prêt FAD
ORCE	Projet d'infrastructures rurales, pastorales et de transhumance	15	Don FAD.
ORCE	Projet d'appui à la sécurité alimentaire	10	Don FAD.
OREA	Agric Infrastructure Dvpt Project	60	Prêt FAD
OREA	PATTEC II - Creation of Sustainable Tsetse and Trypanosomiasis Free Areas in East and South Africa	40	Prêt FAD
OREA	PADEBL II - Projet d'Appui au Développement de l'Elevage Bovin Laitier II	20	Don FAD.
OREA	Agriculture Marketing System Development II	40	Prêt FAD
OREA	Community Agricultural Infrastructure Improvement Programme III (CAIIP III)	40	Prêt FAD
OREB	Support to Fishery Sector	15	Prêt FAD
OREB	Agriculture sector Support Project	13	Prêt FAD
OREB	ASSP 2 - Agriculture Sector Support Project II	40	Prêt FAD
OREB	RUFIP 2 - Rural Finance Intermediation Support Project	35	Prêt FAD
ORNA	Piseau III - projet d'investissement dans le secteur de l'eau III	18	Public BAD
ORNB	Programme de renforcement des infrastructures des oasis du sud marocain	20	Public BAD
ORSA	Brukkaros green scheme project	30	Public BAD
ORSA	Lower usuthu smallholder irrigation project II	13	Public BAD
ORSB	Artisanal fisheries project extension	20	Prêt FAD
ORSB	Programme sectoriel agricole	18	Prêt FAD
ORSB	Cofamosa	25	Prêt FAD
ORSB	Livestock infrastructure support project	20	Prêt FAD
ORWA	Projet d'appui a la gestion durable des ressources naturelles	35	Prêt FAD
ORWA	Programme de réhabilitation du secteur agricole	30	Don FAD.
ORWA	Capacity building for agriculture ministries	100	Prêt FAD
ORWA	Programme de développement agricole	40	Prêt FAD
ORWB	Small holder commercialization scheme	21	Don FAD.
Multinational	Barrage sambangalou volet irrigation	40	Don FAD.
Multinational	Barrage fomi-taoussa volet irrigation	60	Don FAD.
Multinational	Amélioration du revenu des filières agricoles phase 2	40	Prêt FAD
Multinational	Programme riz	35	Prêt FAD
Multinational	Lake Edward and albert fisheries devpt project ii	30	Prêt FAD
Multinational	Programme intégré de dvpt durable du bassin du niger (pidd/bn) abn ii	50	Prêt FAD
ORCE	Rural infrastructure project	30	Prêt FAD
ORCE	Projet de réhabilitation des infrastructures de production agricole	10	Don FAD.
ORCE	Projet d'appui aux infrastructures rurales	60	Don FAD.
OREA	Agricultural sector development program II	50	Prêt FAD
OREB	Water sector dev program	30	Prêt FAD
ORNB	Programme de développement des infrastructures d'irrigation	150	Public BAD
ORSA	Agriculture infrastructure development project	20	Prêt FAD
ORSA	Northern communal and rural infrastructure development project	30	Public BAD
ORSA	Agric sector dvpt program	20	Public BAD
ORSA	Dande smallholder irrigation project	40	Public BAD
ORSA	Rural infrastructure project	20	Public BAD
ORSB	Bas mankogy ii	10	Prêt FAD
ORSB	Integrated natural resource management	25	Prêt FAD
ORSB	Agriculture infrastructure development project	20	Prêt FAD
ORWA	Projets d'aménagement des massifs forestiers (phase ii)	10	Prêt FAD
ORWA	National programme for food security	70	Prêt FAD
ORWA	Programme de relance des activités de développement agricole	20	Don FAD.
ORWB	Programme de développement irrigation phase ii	10	Don FAD.
ORWB	Gestion durable des ressources naturelles	15	Prêt FAD
ORWB	Projet d'appui aux exportations agricoles	20	Prêt FAD

(a) CAADP/Piliers de l'AgSS – Interventions de la BAD avec d'autres partenaires

Piliers CAADP / Domaines	Domaines	BAD	Partenaires au développement
Pilier I: Elargissement de la superficie placée sous le système de gestion durable des terres et de maîtrise fiable de l'eau	Gestion des terres et des forêts	Autres infrastructures (dont forêts, pêcheries, énergie rurale, etc.)	Banque mondiale, BIsD, BOAD, Fonds de l'OPEP, Fonds koweïtien, Fonds saoudien
	Systèmes de contrôle de l'eau	Eau de l'Agriculture et stockage de l'eau	Banque mondiale, BIsD, BOAD, Fonds de l'OPEP, Fonds koweïtien, Fonds saoudien
	Amélioration de la gestion de la qualité de l'eau		Banque mondiale, FIDA, BIsD
	Gestion sur la ferme	Gestion des ressources renouvelables/changements climatiques	Banque mondiale, FIDAFIDA, FAO, UNCCD, IUCN, UE, Secrétariat FEM, Fonds de l'OPEP, BIsD, BICEC, WMO, CEA, UA, ACMAD, ICPAC, SIDA, ACDI, AGRA, UE
Pilier II: Amélioration de l'Infrastructure rurale et des capacités axées sur le commerce en vue de l'accès au marché	Développement de l'Infrastructure rurale	Amélioration des routes communautaires et rurales	Banque mondiale, BIsD, BOAD, AGRA, Fonds de l'OPEP, Fonds koweïtien, Fonds saoudien
	Accès au marché	Marché/Infrastructure de stockage et transformation des produits agricoles	Banque mondiale, BIsD, BOAD, AGRA, Fonds de l'OPEP, Fonds koweïtien, Fonds saoudien

(b) CAADP/Piliers de l'AgSS – Interventions des autres partenaires avec un rôle indirect de la BAD

Piliers du CAADP/Domaines	Domaines	BAD	Partenaires au développement
Pilier III: Augmentation de l'offre en produits alimentaires et réduction de la faim	Intrants agricoles	SI (AFFM)	FIDA, BIsD
	Financements ruraux/Gestion des risques	Secteur privé	Banque mondiale, FIDA, BIsD
	Développement des cultures/ Initiative Spéciale de Production Alimentaire	SI (NERICA)	Banque mondiale, FIDA, BIsD
	Programmes du filet de sécurité		Banque mondiale, FIDA
Pilier IV: Recherche en Agriculture; Diffusion de la et adoption de la technologie	Services de Reproduction, Multiplication et de l'Extension	Soutenir CGIAR seulement	FIDA, FAO
Autres	Bétail/Pêcheries	Infrastructure seulement	BIsD
	Information pour la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de l'Agriculture		Banque mondiale, FMI
	Renforcement des capacités dans l'Agriculture et l'Agro-industrie	Initiative spéciale	FIDA
	Intégration de la dimension genre/VIH	Rôle direct	Banque mondiale, FIDA, BIsD

Plan d'action de l'AgSS de la Banque africaine de développement 2010 -2014

Plan d'action de l'AgSS de la BAD 2010 -2014					
Ce que la Banque va faire					
A.	Opérations - 2010 – 2014		Calendrier	Estimation du prêt/Don (m UC)	Partenaires au développement (chef de file/participant/ de soutien)
A1	Opérations indicatives de prêt				
	Pilier I	Soutien à l'amélioration des routes rurales et communautaires	2010-14	320	BAD / Banque mondiale, Fonds de l'OPEP, BIsD, BOAD, Fonds koweïtien, Fonds saoudien,
		Soutien à l'infrastructure de marché/stockage et à la transformation des produits agricoles	2010-14	1081	BAD / Banque mondiale, Fonds de l'OPEP, BIsD, BOAD, Fonds koweïtien, Fonds saoudien, AGRA
		Soutien Agriculture et stockage de l'eau	2010-14	1165	BAD / Banque mondiale, Fonds de l'OPEP, BIsD, BOAD, Fonds koweïtien, Fonds saoudien
		Appui à d'autres infrastructures	2010-14	318	BAD / Banque mondiale Fonds de l'OPEP, BIsD, BOAD, Fonds koweïtien, Fonds saoudien
	Pilier II	Appui gestion des ressources naturelles renouvelables/changements climatiques	2010-14	399	FAO, FIDA, UNCCD, IUCN, EU, Secrétariat FEM, Banque mondiale, Fonds de l'OPEP, BIsD, BICEC, SIDA, CIDA, AGRA
		Changement climatique	2010-14	10	Banque mondiale, WMO, FEM, CEA, UA, ACMAD, ICPAC, UE
A2	Opérations n'impliquant pas de prêts				
	EES	Etudes en Agriculture pour inspirer la conception et les connaissances	2010-14		
	TA	Renforcement des capacités et Conseils pour la gouvernance de l'Agriculture et du commerce	2010-14	72.8	Ministères Agriculture PMR / OSAN
	SW	Appui à la recherche agricole, science et technologie (CG Air, etc.)	MT	195.3	FARA/ CGAIR/ ASARECA/ FANR
		OSAN élaborera un programme de travail détaillé - Pilier I et Pilier II	2010		OSAN/ OWAS/ OINF/ OPSM/ PMR
		Développement de l'eau pour l'Agriculture et renforcement des capacités de stockage	2008-10	500	OSAN / OWAS
		Réduction des pertes après récoltes	Moyen terme	300	OSAN/ FAO/ UNIDO NEPAD
		Renforcement continental des Ministères de l'Agriculture et des agences apparentées.	2010	106	OSAN
		Augmentation de l'autosuffisance pour le riz en Afrique	2017		CARD/ AGRA/ ADRAO/ CAADP/ FARA
		Dialogue politique pour honorer les engagements pris à Maputo	Moyen terme		PMR/ CER
B	Mobilisation des ressources				
		Ressources additionnelles à travers le cofinancement, la coopération technique, les partenariats, réunions, missions, appuis budgétaires	2010-14		ORRU/ OSAN
		Ressources supplémentaires pour les opérations relatives à la gestion des ressources naturelles.	2010-14		FEM/ REDD/ Carbon Trust Fund/ ClimDev
		Facilités pour la préparation des projets (SEIA, ESIA, conceptions détaillées)	2010-14	50	OSAN / Autres
C	Intégrations des questions transversales dans les nouveaux projets				

		Veiller à l'intégration des aspects pro pauvres, dimension genre, changements climatiques et environnement dans tous les projets.	2010-14		OSAN/ OSUS
		Assurer la supervision et l'audit de la convention nationale sur l'environnement	2010-14		OSAN/ OSUS
D	Capacités internes				
		Renforcement des capacités propres en analyse, dialogue et gestion des connaissances –formation, recrutement et gestion du portefeuille.	2010-14		OSAN / Bureaux extérieurs
Comment la Banque va le faire					
					Qui/Chef de file/Appui
2a	Assurer la sélectivité et la complémentarité				
		Considération appropriée des piliers de l'AgSS et domaines de focalisation pendant la préparation et évaluation des documents de stratégie des Etats, de la programmation, de l'attribution des ressources et entre les priorités sectorielles.			Dépts régionaux
2b	Veiller à la production et à la diffusion des connaissances.				
		Renforcement du travail économique et sectoriel et tirer les leçons des succès et des échecs de ses opérations dans le secteur de l'agriculture			OSAN / ECON
		OPEV continuera à fournir les leçons appropriées de l'expérience au Département de l'Agriculture pour renforcer l'efficacité du Groupe de la Banque dans les opérations agricoles soutenues par lui.			OPEV/ OSAN
2c	Assurer l'alignement sur les Etats et leur appropriation des opérations				
		Le Programme ci-dessus sera aligné sur les priorités des PMR tels qu'énoncées dans les plans nationaux et sous régionaux de développement, dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et dans les stratégies sectorielles.			Dépts régionaux. / OSAN / PMR/ Bureaux extérieurs
		Le programme soutiendra le développement de l'Agriculture dans les PMR à travers les conventions nationales du CAADP, en utilisant le canal des documents de stratégie nationale enracinés dans les plans nationaux de développement.			Dépts régionaux. / OSAN / PMR/ Bureaux extérieurs
		Le programme explorera la viabilité de l'augmentation du financement à travers la modalité SWAP conforme à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.			Dépts régionaux. / OSAN / PMR/ Bureaux extérieurs
2d	Assurer la solidité des partenariats				
		Au niveau national, à travers les conventions nationales du CAADP et la préparation des documents de stratégie pays; au niveau régional : avec les partenaires du développement traditionnels, techniques et financiers ; et avec les fonds verticaux ainsi que les nouveaux donateurs non traditionnels.			OSAN/ PMR / Dépts régionaux. Bureaux extérieurs/ UA / NEPAD/ MAEP/ CER / CEA / BM/ FIDA/ FAO
					UE / BIsD/ BOAD/ Fonds de l'OPEP / Chine / Inde/ Fondations dév.
		La Banque est actuellement membre associé de la Plate forme Mondiale pour le Développement Rural et deviendra membre de plein droit en 2010			OSAN
2e	Le Suivi, la supervision et les interventions focalisées sur les résultats seront cruciaux.				
		La Banque renforcera la gestion du portefeuille à travers le contrôle régulier et la supervision des projets en cours d'exécution et renforcera les bureaux hors siège et les bureaux régionaux en les étoffant avec des experts en agriculture si nécessaire.			OSAN / Bureaux extérieurs
		Participer aux réunions régionales et internationales des donateurs, aux réseaux et ateliers régionaux sur les questions d'actualité en ce qui concerne le développement de l'Agriculture, pour échange de vues et information sur les meilleures pratiques.			OSAN / Bureaux extérieurs/ Autres

Cadre de la mise en œuvre et dispositifs de partenariat

Activité	Plan d'action / Description	Partenaires internes/externes
Plans de travail	<p>Le document de la réponse à la crise alimentaire en Afrique de 2008 a énoncé les objectifs couvrant le domaine de la mobilisation pour le stockage de l'eau, l'élargissement de la superficie placée sous les systèmes de gestion améliorée de l'eau pour l'Agriculture, ainsi que la réduction des pertes après récolte. Tous ces domaines coïncident avec la nouvelle orientation stratégique de la Banque et [justification supplémentaire nécessaire]. Des actions spécifiques et des plans de travail seront développés pour assurer la réalisation de ces objectifs.</p> <p>OSAN a déjà développé le plan de travail pour la mise en valeur des ressources en eau pour l'Agriculture et les objectifs de renforcement des capacités de stockage de l'eau. Cette entreprise a suivi une approche pilotée par la demande et le programme de travail a été conjointement préparé par OSAN et OINF en collaboration avec OWAS/AWF. Les investissements nécessaires pour la période 2009 -2013 ont fait l'objet d'une estimation. Le programme de travail a tenu compte des stratégies des Etats et de la Banque et des documents de stratégie des Etats. Les activités planifiées de préparation pour les opérations du programme de travail incluront l'évaluation de leur viabilité économique et financière, en plus d'aborder à suffisance les questions relatives à l'environnement et aux affaires sociales.</p>	<p>OINF, OWAS, AWF</p>
Renforcement des capacités	<p>De même, dans le domaine des pertes après récolte(PHL), la FAO, à travers sa Division du centre des Investissements et de sa division des Infrastructures Rurales et de l'Agro-industrie, et l'ONUDI avec sa Branche qui s'occupe du Développement de l'Agro-industrie, soutiennent la Banque (OSAN) dans la préparation d'un document Cadre sur les Pertes après récolte en Afrique, dans le but de donner les informations témoignant des besoins et des opportunités pour l'investissement dans la réduction des pertes après récolte et pour intégrer ces pertes dans l'annonce des contributions pour FAD XII. Ceci sera suivi par le programme de travail sur les pertes après récolte sur base du Document cadre sur les PHL qui devrait être disponible 9 mois après l'approbation de la stratégie.</p> <p>Aborder la manifestation des insuffisances institutionnelles et dans le domaine des politiques dans le secteur africain de l'Agriculture impliquera la nécessité de procéder à une évaluation critique et d'élargir le programme de renforcement des capacités pour soutenir le secteur de l'Agriculture et les institutions de formations de l'Afrique. Cette nécessité est par ailleurs justifiée par les appels récents en faveur de l'augmentation des investissements dans l'Agriculture sur le continent, et par l'incapacité apparente de se servir des ressources déjà disponibles. Le développement des programmes de renforcement des capacités qui seront régionaux dans leur nature, et exigeront la révision de la politique et de la stratégie de la Banque en matière de renforcement des capacités, en général et des institutions de l'Agriculture en particulier. La Banque préparera également un programme détaillé de renforcement des capacités notamment l'octroi d'un fonds de démarrage sous forme de don, pour évaluer les besoins en capacités dans le secteur de l'Agriculture des Pays membres régionaux. Ceci portera sur l'analyse des contraintes dans les capacités des Ministères/Institutions de l'Agriculture dans la planification et la supervision des activités relatives aux infrastructures rurales, la gestion financière, l'acquisition des biens, les services et les travaux, le suivi et évaluation</p>	<p>FAO, ONUDI</p> <p>EADI</p>

	<p>des programmes de développement de l'Agriculture, sur base desquels les interventions appropriées seront formulées pour obtenir un soutien de la Banque ou d'autres donateurs partenaires. Le projet pour ce plan de renforcement des capacités et l'estimation des besoins en ressources seront disponibles 6 mois après l'approbation de la stratégie.</p>	
	<p>L'évaluation conjointe recommande que la Banque renforce ses propres capacités dans les domaines de la compétence en ce qui concerne les politiques, de la capacité de dialogue et des processus de gestion des connaissances, dans le but d'être en mesure d'apporter une contribution distinctive à la tâche continentale de développement rural et de l'Agriculture. La Banque va donc travailler en étroite collaboration avec ORPC et ONRI, pour permettre aux gouvernements des Pays membres régionaux de combler les énormes lacunes institutionnelles, de leadership en matière de politiques à travers ses programmes d'appui institutionnel.</p>	<p>ORC, ONRI, PMR</p>
<p>Préparation des investissements, mobilisation des ressources et mise en œuvre.</p>	<p>Les départements régionaux concernés accorderont la considération nécessaire aux piliers de l'AgSS et aux domaines prioritaires au cours de la préparation et de l'évaluation des stratégies pays, de la programmation des activités dans les pays respectifs, de l'allocation des ressources aux pays entre les activités sectorielles. Par ailleurs, l'identification des missions sectorielles identifiera les projets/programmes et études appropriés qui seront inclus dans la réserve de projets de la Banque. Les départements sectoriels concernés pourront se servir des différents instruments de la Banque qui soutiennent les activités de préparation des projets, et notamment des études de faisabilité, des études d'impact social et environnemental (EISE), des études d'impact environnemental et social (EIES), et des études détaillées des projets. De plus, si nécessaire, des ressources de GEF et autres, telles que celles consacrées à REDD et les Fonds fiduciaire pour le Carbone pourront être approchés en vue de compléter les budgets alloués aux opérations de gestion des ressources naturelles. Par la suite, OSAN, en collaboration avec le département sectoriel, assurera la préparation, l'évaluation et la supervision de la mise en œuvre des projets/programmes relatifs au programme de travail de l'AgSS.</p>	<p>Départements régionaux</p>
	<p>Au départ, la qualité sera contrôlée à travers les évaluations intégrées du niveau de préparation d'ORQR dans les processus d'approbation des projets/programmes. Pendant ce temps, OPEV continuera à fournir les leçons de l'expérience acquise aux Opérations Complexes pour renforcer l'efficacité du développement des opérations soutenues par le Groupe de la Banque.</p>	<p>ORQR, OPEV</p>
	<p>Le rôle d'ORRU sera crucial dans la mobilisation des ressources financiers additionnelles, techniques et des aptitudes et contributions techniques et en intrants, à travers les arrangements de cofinancement, de coopération technique et de partenariats en supplément des ressources de la Banque dans la conception et le financement des activités de développement dans les PMR, y compris celles envisagées par la stratégie, conformément au mandat de la Banque et à sa vision stratégique.</p>	<p>ORRU</p>
<p>Intégration des questions transversales (genre, changements climatiques,</p>	<p>OSUS et OSAN I collaboreront dans l'initiation des principales activités telles que les études et l'intégration des aspects relatifs à l'égalité des sexes, aux changements climatiques et à l'environnement dans les interventions de la Banque au titre de sa AgSS. La Banque fournira également son soutien aux PMR dans les domaines suivants : (i) identification et évaluation des risques et avantages environnementaux et sociaux potentiels d'une productivité agricole accrue, développement d'un environnement favorable (les politiques, législations et règlements) avec</p>	<p>OSUS, OWAS, OINFOSUS, OWAS, OINF</p>

environnement)

expertise et compétence pour assurer l'efficacité environnementale et sociale avec le zèle approprié, et (iii) mise en place d'instruments robustes d'analyse pour renforcer les analyses environnementales et sociale en amont et inspirer la conception efficace des opérations agricoles à travers les études économiques et sectorielles(EES).. De plus, et puisque les changements climatiques affectent l'Agriculture et englobent d'autres domaines tels que l'eau et l'infrastructure, la mise en œuvre de l'AgSS s'inspirera des recommandations des études dans ces secteurs, y compris OWAS et OINF. Elle se basera également sur le travail d'OSU sur les opérations à l'épreuve des perturbations climatiques et sur la stratégie de la Banque sur la gestion et l'adaptation aux risques climatiques. Les activités de Clim- Dev Africa pourront également appuyer cette stratégie à travers la fourniture des données et informations pertinentes sur le climat, et dans le renforcement de l'intégration de l'information climatique dans les processus de prise de décision sur le continent.

La dimension genre dans la Stratégie du Secteur de l'Agriculture.

1. Les inégalités entre les sexes dans l'accès aux moyens de production, aux opportunités et aux services limitent la productivité de l'agriculture et minent le développement durable et inclusif dans le secteur. Par exemple au Kenya, les femmes contribuent pour 80 % de la main d'œuvre pour la production alimentaire, représentent 70 % de la main d'œuvre agricole, assurent la gestion de 40% des petites exploitations agricoles mais ne reçoivent que 10 pour cent des crédits accordés aux petits exploitants, possèdent moins de 10 % des titres fonciers et reçoivent moins de 5% des crédits agricoles²². Plusieurs des politiques et interventions conçues sans tenir compte des questions relatives à la dimension genre n'ont pas réussi à produire les résultats attendus de réduction de la pauvreté. La faiblesse des capacités institutionnelles et des investissements dans les principaux domaines capables d'augmenter la productivité des femmes et leurs revenus constituent certains des défis à relever dans le secteur. De même, l'absence de statistiques relatives à la dimension genre dans le secteur de l'Agriculture et la faiblesse des capacités institutionnelles entravent une planification du développement tenant compte de l'égalité entre les sexes et le suivi des résultats. Etant donné la position de subordonnée des femmes rurales dans la société, leurs points de vue ne sont souvent pas inclus dans les interventions de planification du développement rural et de l'Agriculture telles que l'infrastructure agricole (gestion des terres et de l'eau, infrastructure des marchés, routes, énergie et mise en valeur des ressources en eau).

2. La Banque africaine de Développement reconnaît qu'il est important d'aborder les questions relatives à l'inégalité des sexes en Afrique comme moyen de faire reculer la pauvreté et de promouvoir la croissance inclusive. Le Plan d'Action de la Banque sur la Dimension Genre Actualisée (2009 -2011) a articulé l'importance du secteur de l'Agriculture dans la réduction de la pauvreté rurale et la promotion de la remise du pouvoir économique aux femmes en Afrique. A cette fin, au moins 50 à 60 de tous les projets relevant de cette stratégie ont intégré la dimension genre là où il était jugé approprié : ceci porte notamment sur les indicateurs qui tiennent compte de la dimension genre. La conception des projets de la Banque tiendra compte des besoins différenciés des deux sexes en ce qui concerne les agriculteurs, et assureront la promotion de l'accès égal aux infrastructures améliorées de l'Agriculture et aux marchés. Une attention particulière sera consacrée aux interventions visant à assurer une combinaison appropriée dans la conception et le suivi des projets sur le terrain. La conception des projets s'inspirera de la participation pleine et entière des agriculteurs féminins et masculins. La Banque, en coopération avec les principaux partenaires, soutiendra les études de la dimension genre dans les domaines concernés pour mieux inspirer la formulation des politiques et la conception des projets. La Banque renforcera sa capacité de promotion de la supervision tenant compte de la dimension genre, lors de la mise en œuvre et des 'évaluations à mi-parcours, afin de mesurer les progrès en termes d'objectifs et résultats tenant compte de la dimension genre. Les résultats ultimes de ces initiatives seront l'augmentation des revenus des agriculteurs féminins et masculins à travers un accès amélioré aux terres irriguées, à l'infrastructure de l'agriculture, aux marchés et à la gestion des ressources naturelles, qui sont essentiels pour améliorer leur productivité et leurs revenus.

Amélioration de l'accès des femmes aux rizières en Gambie

En Gambie, la production du riz est une chasse gardée des femmes et pourtant, elles y ont un accès limité. Le projet BAD/FIDA portant sur le Programme de Développement de l'Agriculture dans les Terres Basses (LADEP), dans les négociations avec les Dirigeants Communautaires a tenu à ce que les femmes représentent 90% de ceux qui devaient accéder aux 8.075 Ha de terres réhabilitées et aménagées.

Source : Banque Mondiale, FAO et FIDA ; Genre dans l'Agriculture ,2008

²² Banque Mondiale, 2007: La dimension genre et la croissance économique au Kenya.

3. Sur base de ces expériences, la Banque créera des forums régionaux pour souligner l'importance de la valeur économique et sociale de la solution des problèmes relatifs à l'égalité des sexes dans l'agriculture et le développement rural. En reconnaissance des défis de l'absence de statistiques pour les interventions effectives de développement, la banque encouragera la collecte de données au niveau des projets. Les activités de sensibilisation et de développement des aptitudes seront soutenues pour améliorer les capacités institutionnelles de la Banque et celles des PMR dans l'intégration de la dimension genre dans les projets relevant de cette stratégie.
4. Les implications relatives au recrutement du personnel et aux ressources pour en assurer l'exécution seront développées au moment de l'élaboration du Plan d'Action et dans les procédures normales de la Banque relatives à la budgétisation.

PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES.

1. Ceci est un aperçu des activités du portefeuille au cours des trois dernières années avec un accent particulier sur les Projets Potentiellement Problématiques (PPP) et sur les Projets à Problèmes (PP) ; les taux de décaissement ; les proportions de supervision ; les rapports d'audit ; et les rapports d'achèvement des projets.

2. Le portefeuille d'OSAN comptait 200 projets en 2006, 235 en 2007 et 224 en 2008 pour un total de 1,5 milliards d'UA n 2006, 2,43 milliards en 2007 et 2,16 milliards d'UA en 2008. Le Département d'OSAN a actuellement 228 projets dans son portefeuille représentant 2,48 milliards d'UA. Le tableau ci-dessous montre les principaux indicateurs de performance du portefeuille au cours de ces trois dernières années, comparés à leur situation actuelle.

Tableau 1 : Situation des performances générales des projets.								
	2006		2007		2008		2009	
	Au 30/06/09							
Nombre de projets supervisables	156		164		168		166	
Projets satisfaisants	69	44%	82	50%	89	55%	82 ²³	59%
Projets potentiellement problématiques	48	31%	60	37%	65	39%	48	35%
Projets problématiques	39	25%	22	13%	9	6%	8	6%
Nombre de supervisions/proportions	201	1,29	227	1,38	207	1,23	138	0,83

3. Les proportions de supervision sont encore en deçà des objectifs de la Banque de 1,5 et un certain nombre de mesure doivent être prises par OSAN pour augmenter considérablement cette proportion pour la porter à un niveau satisfaisant en 2009.

4. Il y a eu une amélioration nette du taux de performance au cours de ces trois dernières années (tableau 2). L'utilisation accrue des suspensions de décaissement pour les opérations capricieuses et l'implication des bureaux hors siège dans les PMR ont commencé à porter des fruits.

Tableau 2. – Situation des rapports de vérification externe				
Nombre de projets	Situation à la fin de 2006	Statut à la fin de 2007	Situation à la fin de 2008	Situation au 30 juin 2009
En cours	194	198	247	
Remplissant les conditions pour les rapports de vérification externe	109	132	165	155
Vérifications reçues pour 2007/2006	91	106	125	135
Rapports attendus	20	26	32	20
Taux de conformité	84%	80%	76%	87%

5. Le taux de décaissement a considérablement augmenté de 24% en 2006 à 42% en 2007 avant de retomber à 38,55% en 2008. Le taux cumulé de décaissement au 30 juin 2009 est de 40,74% pour les opérations d'OSAN.

²³Le nombre de projets satisfaisants, de projets potentiellement problématiques et de projets à problèmes a été estimé sur base des 138 projets supervisés au 30 juin 2009 et classés dans la catégorie SAP.

FONDS SPÉCIAL CLIMDEV-AFRIQUE (FSCD)

Le Fonds qui va être logé à la Banque servira à appuyer les PMR pour

Produire et diffuser à grande échelle des données fiables et de bonne qualité sur le climat en Afrique. Il s'agit ici de faire en sorte que des données fiables et de bonne qualité soient produites et diffusées à grande échelle aux décideurs, aux institutions d'appui aux politiques et à la population africaine en général. Parmi les activités qui seront financées au titre de ce volet, on peut citer : i) l'amélioration des réseaux et de l'infrastructure d'observation pour renforcer la disponibilité des données essentielles aux services climatiques ; ii) le renforcement des capacités de collecte et de gestion des données climatiques et hydrologiques ; iii) la surveillance efficace des gaz à effet de serre, de la qualité de l'air, des lacs intérieurs, des océans africains, des milieux côtiers et des glaciers ; iv) la mise en place de systèmes d'alerte avancée ; v) la mise au point de projections et de scénarios à long terme minima à l'échelle sous régionale ; vi) le renforcement de la collaboration Nord Sud pour l'échange de données sur le changement climatique ; vii) la présentation et la diffusion appropriées des données climatiques à l'intention de tous les secteurs et utilisateurs concernés par le changement climatique. Des efforts seront déployés pour appuyer la fourniture de données qui prennent en compte les aspects du changement climatique relatifs à l'égalité entre hommes et femmes. Les principaux bénéficiaires de ces activités sont essentiellement, mais pas seulement, les organismes spécialisés dans le climat, la météorologie et l'hydrologie, ainsi que les universités et les institutions de recherche d'Afrique.

Renforcer les capacités des décideurs africains et des institutions d'appui aux politiques pour intégrer l'information sur le changement climatique aux programmes de développement. Ce volet consiste essentiellement à faire en sorte que les données sur le changement climatique soient intégrées aux plans de développement en Afrique. Au nombre des activités à financer à ce titre, on peut notamment citer : i) la mise en place de systèmes de gestion des connaissances, des données et de l'échange des expériences et des bonnes pratiques ; ii) l'analyse et l'évaluation des risques, de la vulnérabilité, des effets et du rapport coût/efficacité ; iii) la mise au point d'instruments d'appui à la prise de décision pour favoriser l'élaboration des politiques et une gestion adaptative ; iv) l'examen des politiques pour identifier les domaines devant être améliorés ; v) la mise au point et la compilation des bonnes pratiques aux fins de préparation au changement climatique à tous les niveaux ; vi) le renforcement des capacités des décideurs à travers un appui technique pour faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique aux plans de développement ; vii) le renforcement des capacités des négociateurs africains par la fourniture d'un appui technique ; viii) la formation et la sensibilisation au changement climatique au sein des communautés locales. Les principaux destinataires de ces activités sont les décideurs africains, les institutions d'appui aux politiques, notamment les communautés économiques régionales (CER) et les organisations fluviales, les organismes spécialisés dans le climat, la météorologie et l'hydrologie, ainsi que les universités et les instituts de recherche. Les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les communautés et les groupes vulnérables bénéficieront également de ces interventions.

Appliquer des pratiques d'adaptation pour montrer l'importance de l'intégration des données climatiques au développement. Même si la prise en charge de la question du changement climatique n'est pas une nouveauté dans nombre de communautés africaines, la fréquence et l'ampleur des phénomènes extrêmes fait que les capacités de réaction et les pratiques en la matière se sont avérées insuffisantes. Un grand nombre de pays et de communautés sollicitent de plus en plus un appui pour préparer et exécuter efficacement des projets et des programmes qui leur permettront de s'adapter à la fois à la variabilité climatique à court terme et au changement climatique à long terme. Dans le cadre de ce volet, un appui sera fourni pour la mise en œuvre de projets d'adaptation pilotes qui serviront de modèles pour les pays et les communautés d'Afrique. Dans le cadre de ce volet, un certain nombre d'activités seront organisées, parmi lesquelles : i) l'appui à l'intégration de l'adaptation au changement climatique aux documents de stratégie de pays ; ii) la formation des pays membres régionaux à l'utilisation des outils pour la gestion et l'adaptation au risque climatique pour identifier les projets à risque ; iii) l'application de pratiques d'adaptation pilotes flexibles ; iv) l'appui pour le recensement des meilleures pratiques d'adaptation susceptibles d'être reproduites.